

**Conseil de sécurité**

Cinquante-sixième année

Provisoire

4334^e séance

Jeudi 21 juin 2001, à 10 h 25

New York

<i>Président :</i>	M. Azad	(Bangladesh)
<i>Membres :</i>	Chine	M. Wang Yingfan
	Colombie	M. Franco
	États-Unis d'Amérique	M. Cunningham
	Fédération de Russie	M. Granovsky
	France	M. Levitte
	Irlande	M. Ryan
	Jamaïque	Mlle Durrant
	Mali	M. Kassé
	Maurice	M. Neewoor
	Norvège	M. Kolby
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.	M. Eldon
	Singapour	Mme Lee
	Tunisie	Mme Jerandi
	Ukraine	M. Kuchinsky

Ordre du jour

Rôle du Conseil de sécurité en matière de prévention des conflits armés

Rapport du Secrétaire général sur la prévention des conflits armés
(S/2001/574).

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-178.

La séance est ouverte à 10 heures 25.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Rôle du Conseil de sécurité en matière de prévention des conflits armés

Rapport du Secrétaire général sur la prévention des conflits armés (S/2001/574)

Le Président (*parle en anglais*) : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu des représentants de l'Argentine, du Bélarus, du Brésil, du Canada, du Costa Rica, de l'Égypte, de l'Inde, de l'Indonésie, de l'Iraq, du Japon, de la Malaisie, du Mexique, du Nigéria, du Pakistan, de la République de Corée, de l'Afrique du Sud et de la Suède des lettres dans lesquelles ils demandent à être invités à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Suivant la pratique établie, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ces représentants à participer au débat, sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M. Listre (Argentine), M. Laptenok (Bélarus), M. Fonseca (Brésil), M. Duval (Canada), M. Niehaus (Costa Rica), M. Aboulgheit (Égypte), M. Pal (Inde), M. Widodo (Indonésie), M. Al-Douri (Iraq), M. Akasaka (Japon), M. Yahxya (Malaisie), M. Navarrete (Mexique), M. Apata (Nigéria), M. Ahmad (Pakistan), M. Sun Joun-yung (République de Corée), M. Nacerodien (Afrique du Sud), et M. Schori (Suède) occupent les sièges qui leur sont réservés sur le côté de la salle du Conseil.

Le Président (*parle en anglais*) : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil de sécurité se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

Les membres du Conseil sont saisis du rapport du Secrétaire général sur la prévention des conflits armés, document S/2001/574.

Je commencerai par rendre hommage à mon collègue jamaïcain, le Ministre des affaires étrangères Paul Robertson, qui a présidé en juillet dernier le débat du Conseil sur la prévention des conflits. La délégation jamaïcaine mérite notre reconnaissance pour l'initiative

qu'elle a prise afin le suivi approfondi de cette question.

Le rapport du Secrétaire général dont nous sommes saisis nous procure pour la première fois une base solide à partir de laquelle nous pouvons discuter de la prévention des conflits. Il y a cependant longtemps que se fait ressentir la nécessité d'une telle approche systématique. L'Agenda pour la paix mettait l'accent sur la prévention. Notre objectif aujourd'hui est de faire avancer la question de manière décisive. L'approche consultative et tournée vers l'avenir adoptée par les participants au débat d'aujourd'hui à l'égard de ce rapport et de ses recommandations facilitera ce processus.

L'Assemblée générale devrait examiner ce rapport le 12 juillet. Cela permettra également d'en discuter de manière plus approfondie. Au cours de la présente séance, je voudrais encourager les orateurs à se concentrer sur les recommandations adressées spécifiquement au Conseil de sécurité pour qu'il prenne des mesures.

Je donne la parole à la Vice-Secrétaire générale, qui va présenter le rapport du Secrétaire général.

La Vice-Secrétaire générale (*parle en anglais*) : Les débats récents, notamment ceux du Sommet du Millénaire et du sommet du Conseil de sécurité en septembre dernier, ont indiqué qu'il existait un accord général sur la nécessité de faire de la prévention des conflits un axe central de notre système de sécurité collective au XXI^e siècle. Je me félicite donc d'avoir l'occasion de présenter le premier rapport sur ce sujet que le Secrétaire général a soumis tant au Conseil de sécurité qu'à l'Assemblée générale.

Le message principal que contient ce rapport, c'est que nous devons intensifier nos efforts pour passer d'une culture de réaction à une culture de prévention. Sur la base des enseignements que nous avons tirés, le Secrétaire général propose les 10 principes suivants qui, selon lui, devraient guider notre future approche de la prévention des conflits.

Premièrement, la prévention des conflits est l'une des obligations principales des États Membres énoncées dans la Charte, et les efforts que nous déployons en matière de prévention des conflits doivent être conformes aux buts et principes de la Charte.

Deuxièmement, la prévention des conflits doit commencer au niveau des gouvernements nationaux et des acteurs locaux, faute de quoi, elle a peu de chance

de réussir, car c'est à eux qu'en incombe la responsabilité principale. L'Organisation des Nations Unies et la communauté internationale doivent appuyer leurs efforts et les aider à mettre en place des capacités nationales dans ce domaine.

Troisièmement, les instruments de prévention les plus utiles sont ceux qui sont décrits dans le Chapitre VI de la Charte, qui traite du règlement pacifique des différends. Les mesures prévues au Chapitre VII n'interviennent qu'après qu'un conflit a éclaté, bien qu'elles puissent aussi avoir un effet préventif en empêchant d'autres conflits potentiels. Il peut également y avoir des cas où certaines mesures prévues au Chapitre VII, telles les sanctions économiques, peuvent être prises à titre préventif.

Quatrièmement, pour être plus efficaces, les actions préventives doivent commencer aussi rapidement que possible. Plus tôt on identifie et résout un différend ou un problème susceptible de mener à un conflit, moins on court le risque de le voir se transformer en un conflit violent.

Cinquièmement, en matière de prévention, il faut examiner en priorité les causes profondes et multidimensionnelles du conflit. La cause immédiate d'un conflit peut être un début de désordres publics ou des protestations à propos d'un incident donné, mais les causes profondes sont plus probablement liées à des inégalités socioéconomiques, à une discrimination ethnique systématique, à un déni des droits fondamentaux, à des différends ayant trait à la participation politique ou à des revendications anciennes portant sur l'allocation de la terre, de l'eau ou d'autres ressources.

Sixièmement, une stratégie de prévention efficace requiert une approche d'ensemble qui englobe des programmes à court terme et à long terme dans les domaines de la politique, du développement, de l'humanitaire et des droits de l'homme.

Septièmement, la prévention des conflits et le développement durable se renforcent mutuellement. Il faut considérer un investissement dans la prévention comme un investissement dans le développement durable, ce dernier ne pouvant évidemment plus probablement se faire que dans un environnement pacifique.

Huitièmement, il s'avère donc utile d'examiner les programmes et activités de développement des Nations Unies dans la perspective de la prévention des conflits. Par ricochet, cela nécessite davantage de cohé-

rence et de coordination au sein du système des Nations Unies, un accent particulier étant mis sur la prévention des conflits.

Neuvièmement, l'Organisation des Nations Unies n'est pas le seul acteur en matière de prévention et n'est peut-être pas toujours la mieux qualifiée pour faire office de chef de file. Les États Membres, les organisations internationales et régionales, le secteur privé, les organisations non gouvernementales et autres acteurs de la société civile ont eux aussi des rôles très importants à jouer.

Et enfin, dixièmement, une action préventive efficace de l'Organisation des Nations Unies exige une volonté politique soutenue de la part des États Membres. Cela signifie avant tout que ces derniers doivent être prêts à fournir à l'Organisation l'appui politique et les ressources nécessaires pour que l'ONU prenne des mesures préventives efficaces et mette au point ses capacités institutionnelles dans ce domaine.

Alors, comment le Conseil de sécurité, à qui incombe la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales, peut-il renforcer son rôle en matière de prévention des conflits? Le Secrétaire général propose un certain nombre de moyens qui permettraient d'identifier plus facilement les créneaux d'actions préventives et d'en tirer le meilleur parti. L'un de ces moyens est la pratique que le Secrétaire général compte lancer, pratique consistant à fournir des rapports périodiques régionaux ou sous-régionaux au Conseil sur des différends susceptibles de menacer la paix et la sécurité internationales. Un autre est la proposition selon laquelle le Conseil envisagerait la mise en place de nouveaux mécanismes tels qu'un groupe de travail spécial officieux, un autre organe subsidiaire ou un autre dispositif technique non officiel pour examiner les cas de prévention d'une façon plus structurée et plus continue. Le Conseil pourrait également souhaiter envisager d'envoyer, dans des zones de conflits potentiels, des missions d'établissement des faits bénéficiant de l'appui d'experts multidisciplinaires, l'objectif étant d'élaborer des stratégies globales de prévention.

Le rapport demande à l'Assemblée générale et au Conseil économique et social de jouer un rôle plus actif en matière de prévention des conflits et d'intensifier leur interaction avec le Conseil de sécurité dans ce domaine. Une des recommandations faites à l'Assemblée générale est qu'elle autorise le Secrétaire général et

d'autres organes de l'ONU à profiter de l'avis consultatif de la Cour internationale de Justice. Bien entendu, les États Membres sont aussi instamment priés de recourir aux services de la Cour plus tôt et plus souvent pour régler leurs différends.

Pour ce qui est de son propre rôle de prévention, le Secrétaire général pense que celui-ci pourrait être renforcé si l'on recourait davantage aux missions interdisciplinaires d'établissement des faits et de renforcement de la confiance dans les zones instables en mettant au point des stratégies de prévention régionales en collaboration avec des partenaires régionaux et les autres organes et institutions pertinents de l'ONU, en mettant en place un réseau informel d'experts et en améliorant les capacités et la base de ressources destinées aux activités de prévention au sein du Secrétariat.

J'attire l'attention du Conseil sur deux autres recommandations figurant dans le rapport. Premièrement, les États Membres doivent appuyer les processus de suivi lancés par les deux dernières réunions de haut niveau entre l'ONU et les organisations régionales, qui traitaient respectivement de la prévention des conflits et de la consolidation de la paix, et ils doivent accroître les ressources pour le développement des capacités régionales dans ces domaines.

L'autre recommandation est que les États bailleurs de fonds accroissent les flux d'aide publique au développement qui ont, ces dernières années, baissé de façon alarmante. L'aide au développement ne peut en elle-même prévenir ni mettre terme aux conflits, mais elle facilite la création de débouchés et l'environnement politique, économique et social au sein duquel les acteurs nationaux peuvent édifier une société pacifique, équitable et juste.

Cela étant dit, je voudrais faire valoir que, pour être efficace, la prévention des conflits exige des initiatives qui vont au-delà de ce qui est recommandé dans ce rapport et, à vrai dire, au-delà de tout mécanisme institutionnel. La communauté internationale a la responsabilité morale d'assurer la protection des peuples vulnérables. À deux reprises au moins dans le passé récent, au Rwanda et dans l'ex-Yougoslavie, nous n'avons pas été à la hauteur des responsabilités qui nous incombent.

La question reste donc posée : pourquoi a-t-on si peu souvent recours à la prévention des conflits et pourquoi échouons-nous si souvent alors qu'il y a manifestement une possibilité de réussir grâce à une stra-

tégie de prévention? L'expérience passée apporte deux grandes réponses à cette question. Premièrement, si le gouvernement intéressé refuse d'admettre qu'il a un problème susceptible de déboucher sur un conflit violent et rejette les offres d'aide, les acteurs extérieurs, y compris l'Organisation des Nations Unies, sont pratiquement impuissants. Deuxièmement, la communauté internationale, y compris le Conseil de sécurité ainsi que les États Membres de l'Organisation des Nations Unies manquent trop souvent de la volonté politique nécessaire pour prendre des mesures efficaces à temps.

Mais ces types de comportement ne sont pas le seul obstacle à une action efficace de prévention. La manière dont les États Membres définissent leur intérêt national dans toute crise n'est pas moins importante. Alors que le monde a profondément changé depuis la fin de la guerre froide, les conceptions de l'intérêt national n'ont pas beaucoup évolué. Une nouvelle définition de l'intérêt national en ce nouveau siècle, pris dans une acception plus large, inciterait les États à rechercher ce qui les unit dans la poursuite des objectifs fondamentaux de la Charte. Comme l'a souligné le Secrétaire général, à une époque où les défis auxquels l'humanité se trouve confrontée ne cessent d'augmenter, l'intérêt collectif est l'intérêt national.

Les stratégies préventives ne sont pas faciles à mettre en oeuvre. Les coûts de la prévention doivent être payés immédiatement, alors que les bénéfices ne seront recueillis que dans un avenir lointain. En outre, les bénéfices, souvent, ne sont pas tangibles : parce que l'action de prévention, quand elle réussit, laisse peu de traces. Toutefois, le rapport montre clairement qu'il est plus judicieux et plus efficace de prévenir les conflits armés si l'on veut promouvoir l'ordre international juste et pacifique qu'envisage la Charte.

Selon une étude réalisée par la Commission Carnegie sur la prévention des conflits meurtriers, la communauté internationale a consacré environ 200 milliards de dollars aux sept grandes opérations qu'elle a entreprises dans les années 90 en Bosnie, en Somalie, au Rwanda, en Haïti, dans le golfe Persique, au Cambodge et en El Salvador, compte non tenu de ses interventions au Kosovo et au Timor oriental. Ces calculs, bien entendu, ne tiennent pas compte du coût humain de la guerre : morts, blessés, dégâts matériels, déplacements et leurs conséquences sur les familles, les communautés, les institutions et les économies locales et nationales et les pays voisins.

Le message est clair : les gouvernements qui résolvent par des moyens pacifiques une situation qui pourrait dégénérer en un conflit violent et qui demandent une aide préventive dès qu'elle est nécessaire offrent à leurs citoyens la meilleure protection contre des ingérences extérieures fâcheuses. Utilisée de cette façon, l'action préventive de la communauté internationale peut contribuer notablement au renforcement de la capacité des États Membres de préserver et d'exercer leur souveraineté nationale.

J'espère, tout comme le Secrétaire général, que le système des Nations Unies et les États Membres pourront collaborer à la mise en oeuvre des recommandations contenues dans ce rapport. La position constructive que le Conseil de sécurité a adoptée lors des trois débats publics et dans les déclarations présidentielles qui ont suivi sur ce sujet au cours des deux dernières années est encourageante. Mais il est temps de passer des mots à l'action.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil.

M. Franco (Colombie) (*parle en espagnol*) : Monsieur le Président, ma délégation voudrait vous souhaiter très chaleureusement la bienvenue. Nous sommes honorés que vous-même, Ministre des affaires étrangères du Bangladesh, présidiez cette importante réunion du Conseil de sécurité aujourd'hui. Votre présence ne fait qu'élever davantage encore le travail remarquable réalisé par le Bangladesh à la présidence du Conseil pendant le mois en cours. Nous remercions également la Vice-Secrétaire générale de l'exposé qu'elle vient de nous faire en présentant le rapport préparé par le Secrétariat avec un certain nombre de recommandations sur la prévention des conflits. Nous espérons que le présent débat pourra contribuer, comme nous le souhaitons tous, à établir une culture de prévention des conflits au sein du système des Nations Unies et en particulier entre les États Membres de l'Organisation.

La prévention des conflits englobe un grand nombre d'activités humaines. Elle fait intervenir un grand nombre d'acteurs et d'institutions qui travaillent avec des mandats extrêmement divers. Les propositions présentées par le Secrétaire général situent cette question au centre de nos préoccupations et renforcent la mission originale de l'Organisation des Nations Unies qui est de promouvoir la paix dans le monde. De ce point de vue, la prévention des conflits constitue un

engagement éthique, politique et social de la part de ceux qui nous gouvernent.

La Charte de l'Organisation est très éloquente dans plusieurs de ses articles sur les mesures collectives que l'on peut prendre pour prévenir les menaces de la paix, en particulier dans le Chapitre VI, auquel la Vice-Secrétaire générale a fait allusion. Je voudrais également que nous tenions compte, pour nos prochaines discussions, d'un document récent du Secrétariat intitulé Mécanismes établis par l'Assemblée générale en matière de prévention et de règlement des différends, qui a été présenté l'année dernière au Comité spécial de la Charte des Nations Unies et du raffermissement du rôle de l'Organisation.

Permettez-moi de vous présenter quelques réflexions de ma délégation sur certaines des recommandations que le Secrétaire général a présentées dans son rapport et en particulier sur celles qui concernent directement le Conseil de sécurité.

Ma première remarque a trait à la relation entre les principaux organes des Nations Unies. On a l'habitude d'établir une distinction entre les mesures à court terme et les mesures à long terme dans la prévention des conflits. À notre sens, les organes des Nations Unies devraient tenir compte de ces deux types de mesures. Nous pensons toutefois que les mesures à long terme se prêtent davantage à une interaction efficace entre le Conseil de sécurité, l'Assemblée générale et le Conseil économique et social et devraient être le point de départ d'un examen attentif de la question. Je voudrais mentionner en particulier la question de la reconstruction des sociétés après un conflit, où de solides programmes de désarmement, de démobilisation et de réinsertion ainsi que le fait de faire participer des éléments civils aux missions de paix pourraient élargir le champ d'interaction de ces organes des Nations Unies. Nous nous félicitons de ce que l'Assemblée ait prévu un débat pour le mois de juillet sur le thème de la prévention des conflits. Quant au Conseil économique et social, nous appuyons la proposition du Secrétaire général qui demande à cet organe de consacrer une partie de sa session ordinaire à une réunion de haut niveau sur ce thème. Ces débats devraient contribuer à accroître le degré de responsabilité de chacun des États Membres de l'Organisation des Nations Unies face aux mesures de prévention.

Le deuxième point sur lequel nous aimerions présenter quelques réflexions a trait au rôle du Secrétaire

général. Les mesures à court terme, comme la diplomatie préventive, les missions d'établissement des faits et les rapports sur les situations régionales offrent un terrain propice à la relation entre le Conseil de sécurité et le Secrétariat.

Nous soulignons l'intention du Secrétariat de présenter à l'attention du Conseil des rapports régionaux périodiques sur les situations de conflit. Nous pensons que des rapports de cette nature pourraient être utiles s'ils correspondent à des stratégies de prévention dans les régions particulièrement vulnérables. Nous voudrions tout spécialement citer la mission interinstitutions envoyée en mars dernier dans la région de l'Afrique occidentale. À notre sens, ceci pourrait devenir un modèle d'approche préventive, régionale ou sous-régionale, pour faire face à d'autres situations dans ce même continent en coopération avec l'Organisation de l'unité africaine et d'autres organisations sous-régionales.

Ma délégation pense que le rapport de cette mission n'a pas fait l'objet d'une analyse suffisamment approfondie au sein du Conseil et devrait être étudiée de façon plus poussée afin d'encourager et de faciliter le dialogue que le Conseil a établi depuis un certain temps avec les membres de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest.

Le troisième point dont j'aimerais parler concerne les missions du Conseil de sécurité pour la prévention des conflits. Le Conseil utilise désormais ces missions pour orienter les efforts en faveur de la paix dans des situations de conflit ou pour contribuer au rétablissement de la paix dans les situations d'après-conflit. Leur utilisation dans la prévention des conflits, comme le propose le Secrétaire général, exige que cet objectif soit clairement énoncé dans le mandat de la mission et, peut-être, que de nouvelles dispositions financières soient prises pour appuyer ces missions. Certains organismes des Nations Unies ont mis en place un système, qui nous semblent fort approprié, consistant à financer les dépenses des missions en faisant appel, essentiellement, aux ressources des pays participants.

Enfin, le quatrième point sur lequel j'aimerais intervenir concerne les dispositions à prendre au sein du Conseil pour examiner les situations de prévention. Le Secrétaire général propose au Conseil la possibilité de créer un organe subsidiaire, un groupe de travail officieux ou tout autre mécanisme en vue d'examiner des mesures de prévention dans des situations concrètes.

Pour se tenir au courant de ces situations, le Conseil aujourd'hui s'appuie sur des informations présentées par le Secrétaire général ou ses représentants ou sur la possibilité dont disposent les membres de l'Organisation de porter à la connaissance du Conseil d'éventuelles menaces à la paix. Il serait bon d'examiner de façon plus détaillée la possibilité d'élever au niveau des experts la discussion d'une question de nature essentiellement politique.

Un des principaux objectifs du présent débat, comme nous l'avons dit, devrait être d'encourager la culture de prévention. Tout comme les différentes communautés humaines répondent au risque de catastrophes naturelles en élaborant des stratégies pour prévenir ces catastrophes, elles devraient également être tout à fait conscientes des tensions latentes qui sont des menaces à la paix et mettre en place des mécanismes pour empêcher l'émergence de situations de conflit. La profonde connaissance que chaque nation a de ses propres réalités permettrait à l'Organisation des Nations Unies d'encourager avec succès cet intérêt collectif en faveur d'une culture de prévention. En ce sens, c'est avec le plus grand intérêt que nous avons pris note des 10 principes présentés au paragraphe 169 du rapport qui, selon le Secrétaire général, devraient guider l'Organisation des Nations Unies à l'époque actuelle. Nous convenons avec lui que le moment est sans doute venu d'adopter une déclaration de principe ferme pour guider l'Organisation et les États Membres dans la consolidation d'une culture de prévention.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant de la Colombie pour les paroles aimables qu'il m'a adressées.

Mlle Durrant (Jamaïque) (*parle en anglais*) : C'est un plaisir, Monsieur le Président, que de voir le Ministre des affaires étrangères du Bangladesh présider aux délibérations du Conseil de sécurité. Votre présence ici aujourd'hui reflète clairement la détermination du Bangladesh de promouvoir une culture de paix et de non-violence dans les affaires internationales. Je souhaite également vous remercier des paroles aimables que vous avez adressées à mon pays, la Jamaïque, et à notre Ministre des affaires étrangères, Paul Robertson.

Je voudrais également saluer la Vice-Secrétaire générale, Mme Louise Fréchette, pour son importante déclaration et pour la présentation qu'elle a faite du

rapport du Secrétaire général sur la prévention des conflits armés.

Nous nous félicitons de cette réponse globale aux discussions tenues en juillet dernier lors de la présidence jamaïcaine, au cours desquelles le Conseil de sécurité a examiné les dimensions complexes des causes et de la prévention des conflits armés et qui ont débouché sur l'adoption d'une déclaration du Président invitant le Secrétaire général à présenter un rapport d'analyse et des recommandations sur les initiatives que pourrait prendre le système des Nations Unies.

L'intérêt que le Secrétaire général porte à la promotion d'une culture de prévention au sein du système des Nations Unies et parmi les États Membres transparaît clairement dans son rapport. Le rapport ne se limite pas à mettre en lumière le rôle des protagonistes principaux de la prévention des conflits au sein du système des Nations Unies, plus particulièrement celui de l'Assemblée générale, du Conseil économique et social, du Secrétaire général et des fonds et programmes des Nations Unies ainsi que des institutions de Bretton Woods. Il identifie également, à juste titre, le rôle important et essentiel des gouvernements nationaux, des organisations internationales, régionales et sous-régionales, du secteur privé, des organisations non-gouvernementales et d'autres acteurs de la société civile. Le rapport fournit des analyses et des recommandations qui devraient guider le Conseil de sécurité dans les efforts qu'il déploie pour s'acquitter de sa responsabilité première dans le domaine du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Le rapport du Secrétaire général défend le principe selon lequel avoir une attitude proactive face aux conflits potentiels plutôt que de réagir face aux conflits après qu'ils ont éclaté est au centre du mandat de l'Organisation des Nations Unies, avec un rôle prioritaire pour le Conseil de sécurité.

À plusieurs occasions, nous avons examiné les causes profondes des conflits meurtriers et la façon dont ils dégénèrent en fin de compte en guerres, causant la mort, la souffrance humaine et la destruction économique. Ce que nous n'avons pas déterminé cependant, ce sont les moyens de faire participer de façon significative la communauté internationale afin d'empêcher que ces causes ne donnent lieu à des conflits meurtriers. Les expériences du Rwanda, de Srebrenica ainsi qu'un grand nombre d'autres conflits dans le monde auraient dû nous avoir insufflé la volonté politique et l'élan nécessaire pour prévenir les

conflits. Pourtant, il nous reste à répondre aux questions soulevées par le Secrétaire général : pourquoi est-ce que la prévention du conflit est si rarement mise en oeuvre? Pourquoi échouons-nous si souvent alors qu'il y a un réel potentiel de succès pour une stratégie préventive?

Ma délégation espère que le résultat du débat d'aujourd'hui et le débat qui suivra à l'Assemblée générale contribueront à faire de l'objectif de prévention la règle plutôt que l'exception au sein du système des Nations Unies.

Le rapport du Secrétaire général contient un grand nombre de recommandations importantes qui concernent de nombreux secteurs du système des Nations Unies. Le Conseil de sécurité doit sérieusement examiner les recommandations qui relèvent de ses responsabilités et doit s'engager à travailler en collaboration avec les autres organes afin de leur donner effet. Le Secrétaire général nous a instamment demandé de manifester la volonté politique nécessaire pour assumer nos responsabilités en appuyant l'Organisation des Nations Unies dans sa mise en oeuvre d'une action préventive efficace.

Il n'est pas possible pour moi de m'arrêter en détail sur les recommandations contenues dans le rapport, mais je soulignerai celles qui sont fondées sur le principe selon lequel le Conseil de sécurité a un rôle clef à jouer dans la prévention des conflits armés.

Tout d'abord, l'intention déclarée du Secrétaire général de présenter des rapports régionaux ou sous-régionaux périodiques au Conseil de sécurité au sujet des menaces à la paix et la sécurité internationales et de faire des suggestions sur la façon dont le Conseil de sécurité pourrait faire face à ces menaces est un premier pas important dans le processus. Il est impératif que le Secrétaire général donne au Conseil les informations nécessaires pour que le Conseil puisse formuler des réponses décisives et efficaces.

Un travail en tandem ou en coopération avec les organisations régionales et sous-régionales dans la préparation de ces rapports nous permettra de bénéficier de la perspective unique de ces organisations. Nous appuyons aussi l'idée que le Conseil de sécurité envisage d'utiliser des experts multidisciplinaires dans des missions d'établissement des faits qui seraient envoyées dans les régions de conflits potentiels et la mise en place de nouveaux mécanismes pour discuter de

mesures de prévention des conflits sur la base des rapports du Secrétaire général et sur celles des missions.

Deuxièmement, la Jamaïque appuie les mesures proposées par le Secrétaire général pour renforcer son propre rôle préventif traditionnel en ce qui concerne l'accroissement de l'utilisation des missions d'établissement des faits et de consolidation de la confiance; l'élaboration de stratégies de prévention régionale avec les partenaires régionaux et les organismes et les institutions concernés des Nations Unies, y compris la possibilité de mettre en place des bureaux de liaison avec des organisations régionales; l'utilisation de personnalités éminentes et de leurs conseils et mesures à l'appui des efforts déployés pour prévenir et régler les conflits armés; et l'amélioration des capacités et de la base de ressources qui seront octroyées à l'action préventive au sein du Secrétariat. La question des capacités et de la base de ressources au sein du Secrétariat doit être traitée par les organes compétents, et la demande du Secrétaire général de la constitution d'un groupe pour les politiques et l'analyse à l'échelle du système doit être considérée comme prioritaire. L'alerte rapide est une condition préalable à la prévention effective des conflits, et le Secrétariat doit avoir les capacités pour réagir et assumer ses responsabilités à cet égard.

Troisièmement, la Jamaïque appuie la discussion au sein du Conseil sur l'utilisation des déploiements préventifs avant que n'éclatent les conflits et sur le recours à cette stratégie lorsqu'elle s'impose. Par le passé, lorsque de telles missions ont été utilisées, l'Organisation a remporté des succès dans la prévention des conflits armés.

Quatrièmement, nous appuyons le point de vue selon lequel le Conseil de sécurité doit inclure des éléments de consolidation de la paix dans les opérations de maintien de la paix. Comme nous l'avons dit dans le passé, la consolidation de la paix est un outil important de prévention des conflits, qui peut s'appliquer avant, pendant ou après le conflit, le cas échéant.

Cinquièmement, la Jamaïque appuie sans réserve la position selon laquelle l'adoption par la communauté internationale de mesures visant à prévenir l'usage dévoyé et les transferts illicites d'armes légères est essentielle pour prévenir les conflits armés. À cet égard, nous appuyons les efforts déployés pour traiter les problèmes que pose la prolifération des armes légères et de petit calibre, et nous attendons avec intérêt les ini-

tatives importantes qui devraient être prises par la Conférence des Nations Unies sur le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, qui se tiendra en juillet. Dans la même veine, nous appuyons aussi le fait que le Conseil de sécurité inclue des composantes de désarmement, de démobilisation et de réinsertion dans les mandats des opérations de maintien de la paix de l'ONU, et nous lançons un appel pour que ces programmes soient appuyés sans réserve.

Sixièmement, nous appuyons l'appel lancé pour répondre aux besoins des enfants et des adolescents en tant que mesure de prévention des conflits à long terme, notamment le déploiement de consultants en matière de protection des enfants dans les opérations de maintien de la paix, et nous soutenons les politiques et les ressources qui visent les besoins des enfants et des adolescents plus particulièrement dans les situations de conflits potentiels. La Jamaïque participera pleinement à l'examen d'un grand nombre de ces questions lors de la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée aux enfants, qui doit se tenir en septembre.

Septièmement, comme le Secrétaire général nous l'a rappelé à juste titre, le Conseil de sécurité a adopté la résolution 1325 (2000), qui vise à accorder une plus grande attention à l'égalité entre les sexes dans les efforts de prévention des conflits et de consolidation de la paix. Des progrès ont certes déjà été enregistrés, mais il reste encore beaucoup à faire. La Jamaïque appuie sans réserves le renforcement des mesures visant à donner pleinement effet à la résolution 1325 (2000), et attend avec impatience le plan d'action qui est en cours d'élaboration au sein de l'Équipe spéciale du Secrétaire général sur les femmes, la paix et la sécurité.

Nous avons à relever constamment des défis que constitue l'augmentation croissante des défis meurtriers qui menacent la paix et la sécurité internationales ainsi que le bien-être social, politique et économique de la communauté internationale. La capacité de la communauté internationale d'atténuer les souffrances de la majorité de ceux qui sont touchés est mise à dure épreuve. Le coût élevé du maintien de la paix et de la reconstruction après les conflits milite vivement en faveur de la prévention et de la consolidation de la paix afin de traiter des causes profondes des conflits meurtriers. Ces coûts représentent déjà une charge considérable sur les ressources limitées que la communauté internationale met à disposition pour satisfaire les besoins de développement des pays les moins avancés. Le Secrétaire général confirme dans son rapport le point

de vue que bien que la pauvreté ne soit pas la cause directe des conflits violents, elle alimente néanmoins les conflits, et un développement durable et équitable est en fait essentiel pour prévenir les conflits armés. Le Secrétaire général nous rappelle également que le développement n'est pas possible dans des situations de conflits.

Enfin, ma délégation appuie l'organisation d'une réunion du Conseil de sécurité au niveau ministériel, comme cela est demandé dans la déclaration du Président (S/PRST/2000/25), afin de prendre les initiatives appropriées pour renforcer le rôle du Conseil dans la prévention des conflits armés.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie la représentante de la Jamaïque de ses aimables paroles à mon égard.

M. Cunningham (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je voudrais moi aussi m'associer à mes collègues, Monsieur le Président, pour vous souhaiter la bienvenue au Conseil de sécurité et vous remercier d'avoir dégagé un créneau pour cette réunion importante. Le sujet à l'examen est d'une grande importance pour tous les membres de la communauté des Nations Unies. Je voudrais remercier tout particulièrement le Secrétaire général et la Vice-Secrétaire générale des efforts qu'ils déploient pour faire passer cette organisation d'une culture de réaction aux crises à une culture de prévention et voir si nous ne pouvons pas améliorer ce que nous faisons en termes de prévention. Nous avons pris connaissance du rapport très intéressant dont nous sommes saisis aujourd'hui; il nous donne beaucoup de matière à réflexion pour l'avenir alors que nous abordons cette question importante.

Je voulais plus particulièrement attirer l'attention sur l'observation que le Secrétaire général fait lorsqu'il dit que la responsabilité première de la prévention des conflits revient aux gouvernements nationaux, avec un rôle important à jouer par la société civile. Le rôle principal de l'ONU et de la communauté internationale est d'appuyer ces efforts de prévention des conflits et d'aider à la mise en place des capacités nationales dans ce domaine.

Je pense peut-être que l'un des bienfaits principaux du rapport du Secrétaire général réside dans le fait que, tout en examinant les mécanismes et les institutions déjà disponibles pour aider à la prévention des conflits, il met véritablement en lumière la nécessité d'une direction et d'une volonté politique lorsqu'il y a

des crises. Il nous revient de trouver les moyens d'appuyer la prévention, mais le besoin essentiel dans la majorité des crises, sinon toutes, est que quelqu'un – un acteur en quelque sorte, le Secrétaire général ou une organisation régionale – prenne la tête. Avec cette direction se pose la question de savoir comment le Conseil de sécurité, l'Organisation des Nations Unies, l'Assemblée générale et d'autres organes des Nations Unies peuvent soutenir cet élan et cette initiative pour prévenir un conflit.

À cet égard, ce rapport est très utile en précisant comment les divers organes des Nations Unies peuvent améliorer la coopération et la coordination. Nous souscrivons entièrement à l'idée que le Secrétaire général, le Conseil de sécurité, l'Assemblée générale, le Conseil économique et social, la Cour internationale de Justice et les divers organismes, fonds et programmes des Nations Unies ont tous une contribution à apporter. Il est également nécessaire – comme cela se produit de plus en plus souvent, à ma grande satisfaction – que les divers organes du système des Nations Unies communiquent mieux entre eux afin de forger de nouveaux partenariats. Mais nous avons pu voir, de façon répétée, au cours de notre travail de l'année passée, comment cela ne se produisait pas toujours. Nous devons nous dévouer de nouveau – tous, en tant que Membres des Nations Unies et pas uniquement en tant que membres du Conseil de sécurité – à détruire les obstacles qui entravent la communication et assouplir des prises de position figées qui empêchent les organes et les organismes des Nations Unies de se parler et de coopérer entre elles.

Nous appuyons vivement la recommandation que le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale utilisent à leur pleine capacité les informations et les analyses fournies par l'Organisation des Nations Unies et autres mécanismes de défense des droits de l'homme, ainsi que par les organisations non-gouvernementales, afin d'identifier les violations massives en matière des droits de l'homme et prendre des initiatives rapides. À notre avis, cela devrait être un élément essentiel lorsque l'on veut régler des crises; nous le voyons à l'heure actuelle dans différentes régions du monde. Nous pouvons apporter une plus grande contribution dans ce domaine.

Le Conseil de sécurité commence déjà à suivre nombre des recommandations du Secrétaire général et je crois que nous avons amélioré nos travaux l'année dernière. Ces dernières années, les membres du Conseil

se sont inspirés des conseils et des informations donnés par les responsables de l'ONU chargés de la protection des enfants dans les conflits, de la prévention du SIDA et de la réaction humanitaire, à l'appui de leur mandat consistant à maintenir la paix et la sécurité internationales.

Je pense que le Conseil est réceptif à l'idée d'utiliser plus largement la grande expertise et l'expérience présente dans le système de l'ONU – c'est certainement le cas de ma délégation – et nous le faisons de plus en plus.

Je voudrais particulièrement me féliciter de l'engagement du Secrétaire général de renforcer son propre rôle dans la prévention du conflit par le biais de quatre importantes initiatives. Il se propose d'autoriser plus de missions d'établissement de faits et d'instauration de confiance dans les régions instables; de créer des relations entre l'ONU et les partenaires régionaux; de solliciter l'assistance de personnalités éminentes en matière de prévention des conflits; et d'améliorer la capacité au sein du Secrétariat en faveur de la prévention des conflits. Nous appuyons vigoureusement tous ces éléments et cela me ramène à ce que j'ai dit au début de mon discours en ce qui concerne la nécessité que quelqu'un prenne la direction.

Nous nous félicitons également du fait que le Secrétaire général reconnaît le rôle important que la société civile et le secteur privé doivent jouer dans la prévention des conflits. Dans les zones instables de conflits potentiels, les activités des organisations non gouvernementales internationales, tant en terme d'assistance qu'en ce qui concerne la mise en place et le renforcement des institutions sociales, politiques et économiques, sont indispensables. Il s'agit en conséquence d'une autre barrière qu'il importe de franchir. Nous ne pouvons tout simplement pas attendre des progrès économiques et un développement sans la participation d'entités privées et d'organisations non gouvernementales.

Mes commentaires ne constituent aucunement un examen exhaustif des conseils et recommandations fournies dans ce rapport approfondi. Le Conseil et les autres organes et organismes de l'ONU vont devoir prendre le temps de l'évaluer et d'assimiler les détails et différentes recommandations. Il représente néanmoins une excellente base pour aller de l'avant. Nous espérons que nous pourrions utiliser ce rapport afin de mettre au point de meilleurs moyens de prévention des

conflits et poursuivre les progrès que nous avons déjà enregistrés. Notre objectif est d'avoir besoin d'effectuer moins d'interventions, de missions de maintien de la paix et de missions humanitaires massives dans le futur. Nous faisons des progrès mais je me permets d'insister sur le fait que nous avons besoin d'une direction et d'une volonté afin d'agir avant les crises, et non après.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant des États-Unis pour les mots aimables qu'il m'a adressés.

M. Eldon (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : C'est un grand plaisir, Monsieur le Ministre, de vous voir parmi nous aujourd'hui. Je me souviens très bien de votre visite durant la dernière présidence du Bangladesh au Conseil de sécurité. C'est un vrai plaisir de vous avoir à nouveau parmi nous. Je remercie également Mme la Vice-Secrétaire générale de sa présentation du rapport très important et complet du Secrétariat.

Permettez-moi également d'attirer votre attention sur le fait que le Représentant de la Suède s'exprimera plus tard dans le cadre du présent débat au nom de l'Union européenne et je m'associe déjà aux observations qu'il fera.

Nous sommes reconnaissants au Secrétaire général du rapport complet et stimulant dont nous sommes saisis aujourd'hui. Le moment est maintenant venu de traduire la rhétorique de la prévention des conflits en mesures concrètes. Nous approuvons vigoureusement l'appel que le Secrétaire général a lancé à la communauté internationale en lui demandant de passer d'une culture de la réaction à une culture de la prévention. La prévention devrait être la pierre angulaire du système de sécurité collective de l'ONU au XXI^e siècle.

Toute évaluation d'un conflit doit tenir compte des variables politiques, socioéconomiques et de développement dans le cadre de ce conflit. Les mesures préventives doivent s'adresser aux causes profondes et non aux symptômes. En conséquence, nous convenons parfaitement, comme il est indiqué dans le rapport, qu'il existe un lien entre la prévention des conflits et le développement durable. Le conflit et le développement durable sont des conditions qui s'excluent mutuellement : avec le temps, l'une finira inévitablement par éliminer l'autre. Notre objectif doit être de faire en sorte que le développement durable – et non le conflit – l'emporte. Les efforts collectifs que nous déployons pour atteindre les objectifs internationaux de dévelop-

pement et les autres engagements énoncés dans la Déclaration du Sommet du Millénaire sont une contribution importante aux activités que nous menons pour faire face aux causes fondamentales des conflits.

Les organismes, les fonds et institutions spécialisées de l'ONU sont, outre le Secrétariat, des acteurs de très grande importance dans la prévention du conflit, et je voudrais approuver les paroles éloquentes de l'Ambassadeur Cunningham à cet égard. Nous appuyons fortement la recommandation 10 du rapport du Secrétaire général, laquelle encourage les organes directeurs des fonds et programmes des Nations Unies ainsi que des institutions spécialisées à examiner la manière la plus efficace d'intégrer la prévention des conflits dans les différentes activités relevant de leurs mandats respectifs. Ce sera là une contribution très importante visant à intégrer la prévention des conflits dans l'ensemble de leurs activités.

Nous souscrivons également à l'évaluation présentée dans le rapport selon laquelle l'ONU ne sera pas toujours nécessairement l'acteur le mieux placé pour prendre l'initiative. Le défi, tel qu'il a été correctement identifié par le Secrétaire général, consiste à mobiliser le potentiel collectif du système de l'ONU avec une plus grande cohérence et convergence. C'est là un domaine important dans lequel, honnêtement, nous nous devons de faire mieux. Une plus grande interaction en matière de prévention des conflits entre le Conseil de sécurité, l'Assemblée générale et le Conseil économique et social, comme le recommande le Secrétaire général, serait un bon début.

C'est pourquoi le Royaume-Uni, lors de sa présidence au Conseil de sécurité en avril dernier, et compte tenu de la nécessité d'une plus grande cohérence et coordination, a proposé une réunion conjointe du Conseil de sécurité et du Conseil économique et social afin de discuter de ces questions. Il importe de ne pas perdre de vue le potentiel d'une telle coopération. Nous encourageons également très vivement une coopération plus systématique entre d'autres éléments du système de l'ONU, avec les institutions de l'ONU et de Bretton Woods et d'autres acteurs internationaux. Ceci est fondamental afin que les faibles ressources soient utilisées de la manière la plus efficace possible. Il est, par exemple, indispensable – comme chacun autour de cette table le sait fort bien – d'améliorer la conception de programmes de désarmement, de démobilisation et de réintégration plus efficaces et cela, avec des ressources suffisantes.

Comme le dit le Secrétaire général, l'ONU doit s'efforcer de renforcer la capacité de ses partenaires régionaux. Ceci s'avère être l'une des conclusions les plus importantes des débats récents que nous avons eus au sein du Conseil de sécurité sur la prévention des conflits et la consolidation de la paix. Nous sommes particulièrement désireux de voir ceci s'appliquer de manière concrète et pratique. Des stratégies efficaces de prévention des conflits exigent la coopération d'acteurs à la fois nationaux et régionaux. Le recours à des équipes spéciales interorganisations, notamment l'équipe spéciale récemment envoyée en Afrique de l'Ouest, présente des possibilités d'intégrer les efforts de l'ONU à ceux des organisations régionales et sous-régionales.

Nous nous félicitons de l'intention du Secrétaire général de présenter au Conseil de sécurité des rapports périodiques, régionaux ou sous-régionaux sur les menaces à la paix et à la sécurité internationales. Nous souscrivons à l'opinion du Secrétaire général que cette approche va renforcer, et non pas diminuer, la souveraineté des États. Il y a en effet une logique très forte dans la description présentée dans le rapport de la prévention des conflits, à savoir qu'elle constitue :

« la meilleure protection pour les citoyens [d'un État] contre des ingérences extérieures fâcheuses » (S/2001/574, par. 168)

Mais, tout en respectant ces mandats institutionnels, nous devons adapter également nos efforts aux problèmes qui se présentent. Dans certaines régions, il n'existe pas nécessairement d'organisations officielles que l'on peut consulter mais plutôt des groupes de pays qui se sont réunis de manière officieuse au cas par cas. Nous pensons que l'ONU doit se montrer plus créative lorsqu'il s'agit de trouver des moyens de travailler avec ces groupes officieux. L'efficacité de ces stratégies sera renforcée si la société civile et les secteurs privés vont dans le même sens. Nous nous faisons donc l'écho de l'appel que le Secrétaire général lance au secteur privé afin qu'il adopte des pratiques socialement responsables conçues pour empêcher, plutôt que favoriser, les conflits.

Le paragraphe 55 du rapport mentionne la récente mission interorganisations en Afrique de l'Ouest, dont j'ai parlé tout à l'heure. Il recommande notamment la création d'un Bureau des Nations Unies en Afrique de l'Ouest qui serait placé sous la direction d'un nouveau représentant spécial. Nous appuyons cette idée mais

pensons qu'il importe d'apporter quelques précisions supplémentaires sur certains éléments fondamentaux. Nous serions notamment heureux d'avoir des précisions sur le rôle et le mandat de ce bureau par rapport à ceux des autres représentants spéciaux du Secrétaire général dans la région ainsi que ceux des bureaux politiques et d'établissement de la paix après les conflits et des équipes de pays de l'ONU qui se trouvent également dans la région. À cet égard, nous encourageons l'établissement de liens plus étroits entre le Siège de l'ONU et les équipes de pays sur le terrain.

Nous sommes d'accord avec les recommandations 5 à 7 du rapport sur le rôle important de la Cour internationale de Justice dans la prévention des conflits et le règlement pacifique des différends. Le Royaume-Uni accepte, depuis de nombreuses années, la juridiction obligatoire de la Cour internationale. Nous exhortons les États Membres de l'Organisation qui ne l'ont pas encore fait à adopter cette approche.

Nous nous félicitons également de l'idée maîtresse de la recommandation 9 et de l'intention du Secrétaire général de renforcer son rôle traditionnel de prévention. Nous l'encourageons à développer et renforcer ses efforts de diplomatie préventive de la façon évoquée dans le rapport. Nous sommes prêts à l'appuyer dans cette entreprise.

Pour terminer, le rapport contient un appel à la communauté des donateurs pour qu'ils accroissent le flux de l'aide au développement aux pays en développement. Au cours des dernières années, le Royaume-Uni a été l'un des rares pays à accroître substantiellement les ressources qu'il consacre à l'aide au développement.

Nous appuyons pleinement les efforts des Nations Unies pour concrétiser les recommandations énoncées dans ce rapport. Cela est important et c'est pourquoi mon intervention a été plus longue que d'habitude. Nous continuerons à rester engagés aux côtés du Secrétariat, des organismes, fonds et programmes des Nations Unies pour identifier les façons de le faire. En réduisant le niveau et l'intensité des conflits, nous renforcerons sensiblement les perspectives d'un développement global et d'une réduction de la pauvreté. Il s'agit d'un objectif qui devrait mobiliser nos efforts à tous.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant du Royaume-Uni des paroles aimables qu'il m'a adressées.

M. Wang Yingfan (Chine) (*parle en chinois*) : Monsieur le Président, la délégation chinoise vous souhaite la bienvenue à New York pour présider cet important débat public du Conseil de sécurité. Je remercie également le Secrétaire général de son rapport, et Mme Fréchette, Vice-Secrétaire générale, de son intervention.

Le rapport du Secrétaire général est exhaustif. Il fournit une analyse détaillée du rôle des Nations Unies dans la prévention des conflits. Il fournit donc au Conseil de sécurité, à l'Assemblée générale et aux autres organes de l'ONU une excellente base pour l'examen de la question et la prise d'actions pertinentes.

Le rapport réitère le fait que les efforts de prévention des conflits déployés par les Nations Unies doivent être conformes aux buts et principes de la Charte des Nations Unies et qu'une prévention efficace des conflits dépend de l'accord et de l'appui des Gouvernements nationaux et des autres principaux protagonistes nationaux. Ce sont des principes et des directives très importants qui se doivent d'être respectés par les Nations Unies dans leur action de prévention de conflits. Je suis convaincu que l'examen de ce rapport permettra aux Membres de mieux comprendre le rôle des Nations Unies dans la prévention des conflits.

Les causes profondes des conflits armés dans le monde aujourd'hui peuvent être trouvées dans des questions économiques, sociales, historiques et religieuses extrêmement complexes, ainsi que dans d'autres problèmes de nature tribale et territoriale, qui sont des séquelles du colonialisme. La prévention des conflits doit donc s'attaquer à la fois aux symptômes et aux causes de la maladie. Les stratégies de prévention devront s'adapter aux exigences des régions, pays et contextes divers des conflits en question.

Après la guerre froide, il y a eu un accroissement des conflits armés au sein des États, en particulier des conflits entre différents groupes ethniques. Au Moyen-Orient, dans les Balkans et dans la région des Grands Lacs de l'Afrique, il y a des conflits ethniques, et il arrive que ces derniers soient rendus plus complexes par des différends religieux. Vu que la majorité écrasante des pays du monde sont multiethniques et multi-religieux, la réalisation de l'unité et de l'harmonie nationales, y compris un traitement égal et la coexistence des diverses religions, constituent la condition la plus élémentaire de la stabilité sociale et du développement.

La recrudescence des tensions ethniques et des conflits religieux ne fera qu'engendrer des désordres et un blocage socioéconomique dans les pays et régions en question.

En matière de prévention des conflits, il est nécessaire de prôner l'égalité nationale, l'harmonie et un partage équitable des intérêts. Les minorités doivent en particulier jouir d'un statut égal et des mêmes droits à participer à la vie politique, économique et culturelle du pays. Le cas échéant, elles doivent pouvoir jouir d'un traitement de faveur et se voir encouragées à participer à l'administration de l'État. Dans un souci de promotion de la liberté religieuse, il est également nécessaire d'encourager le respect mutuel entre les diverses religions ainsi que la tolérance et la réconciliation.

La communauté internationale constitue une grande famille composée de pays différents. Il est important d'insister sur la démocratisation des relations entre États dans le domaine de la prévention des conflits. Les pays ayant des systèmes sociaux différents, des idéologies différentes, des systèmes de valeurs différents et des croyances religieuses différentes, il faudrait, au niveau des relations internationales, adhérer scrupuleusement aux principes fondamentaux du respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale, de la non-agression, de la non-ingérence dans les affaires intérieures d'autres États, de l'égalité et des avantages mutuels et de la coexistence pacifique.

Les Nations Unies doivent jouer un rôle important dans la démocratisation des relations entre États. S'agissant du Moyen-Orient, des Balkans et de la région des Grands Lacs, en Afrique, ainsi que d'autres pays ou régions en conflit, si les parties concernées peuvent adhérer aux normes élémentaires régissant les relations entre États, leurs conflits peuvent alors être rapidement réglés et l'éclatement de nouveaux conflits empêché.

Les dirigeants de la Chine, de la Fédération de Russie, du Kazakhstan, du Kirghizistan, du Tadjikistan et de l'Ouzbékistan ont organisé récemment une rencontre fructueuse à Shanghai. Ils ont mis en place une organisation de Shanghai qui représente un nouveau modèle de coopération régionale, marqué par des initiatives communes de la part des États, grands et petits, en faisant de la sécurité la priorité majeure, et par des avantages et une synergie mutuels. L'esprit de Shanghai, qui est ainsi prôné, met l'accent sur la confiance entre États, les avantages mutuels, l'égalité, la consul-

tation, le respect du pluralisme dans la civilisation et le développement commun. Il s'agit également d'une initiative importante destinée à créer des mécanismes régionaux de prévention de conflits pour lutter contre le terrorisme, le séparatisme et l'extrémisme qui sont préjudiciables à la sécurité régionale.

Les guerres et les conflits armés qui ont lieu dans certains pays et régions ont fait de très nombreuses victimes et causé d'énormes dégâts. Comme l'indique à juste titre le Secrétaire général dans son rapport, bien que la capacité et le rôle des Nations Unies dans la prévention des conflits soient limités, la prévention des conflits demeure une dimension importante du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Elle reste l'une des tâches essentielles des Nations Unies. La Chine est disposée, avec d'autres États Membres, à apporter sa contribution au renforcement de la capacité des Nations Unies dans la prévention des conflits.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant de la Chine des paroles aimables qu'il m'a adressées.

M. Jerandi (Tunisie) : Ma délégation est honorée de vous voir présider vous-même, Monsieur le Ministre, cette séance publique du Conseil. Cela confirme encore une fois l'engagement indéfectible du Bangladesh en faveur de la paix et de la prévention des conflits armés. Nous voulons également faire part de nos remerciements au Secrétaire général pour le rapport de grande qualité qu'il a présenté au Conseil et remercier Mme Fréchette pour l'importante déclaration qu'elle a faite pour introduire ce document.

Notre débat aujourd'hui revêt une haute importance parce que portant sur la prévention des conflits armés, un thème qui nous renvoie au noyau dur, au cœur même des prérogatives de l'Organisation des Nations Unies et de sa mission, à la raison d'être des Nations Unies pour protéger l'humanité du fléau de la guerre et des conflits armés. À 55 ans d'existence des Nations Unies et à l'aube du XXI^e siècle, la prévention des conflits armés est toujours d'une actualité brûlante et l'ONU – instrument irremplaçable en la matière – est aujourd'hui riche d'une longue expérience qui lui permet d'ajuster son rôle afin qu'il réponde au mieux aux exigences du monde nouveau.

Le Conseil de sécurité a déjà entamé un exercice d'examen attentif de la question de la prévention à laquelle il a consacré deux déclarations présidentielles. Il en a traité également dans d'autres textes qui mettent

l'accent sur des domaines complémentaires, tels que celui de la consolidation de la paix auquel il a réservé, entre autres, une déclaration présidentielle en février dernier sous la présidence de la Tunisie, à la suite d'un débat sur le thème : « Consolidation de la paix : vers une approche globale ».

Il y a aujourd'hui une véritable prise de conscience du Conseil de sécurité, du système des Nations Unies et de l'ensemble de la communauté internationale de la nécessité d'une véritable mutation dans la perception du rôle de la prévention et dans la conception de la place qui lui revient dans le domaine du maintien de la paix et de la sécurité dans le monde dans leur acception la plus large.

Le Conseil de sécurité s'active intensément dans le domaine de la prévention, notamment en établissant des opérations de maintien de la paix, qui sont des opérations de prévention par excellence. L'Assemblée générale et le Conseil économique et social exercent de leur côté leurs prérogatives respectives dans ce domaine. Il est bon que ce rapport soit aussi destiné à l'Assemblée générale, ce document l'intéressant dans ses propres attributions.

Depuis son accession à ses hautes responsabilités à la tête de l'Organisation, le Secrétaire général a érigé la prévention des conflits en une constante de ses efforts pour la paix et développé le credo de la nécessité de passer d'une culture de réaction à une culture de la prévention des conflits armés. Des efforts sont entrepris depuis quelques années par d'autres acteurs au sein même et en dehors du système des Nations Unies. Mais il est évident que le moment est venu pour mettre en place une stratégie globale et cohérente, qui donne à la communauté internationale la possibilité de faire de la prévention une composante essentielle des stratégies et des politiques de maintien de la paix et de la sécurité internationales et de promotion du développement économique et social. En somme, il s'agit maintenant d'opérer un saut qualitatif qui permette de donner à la prévention le rang de dimension centrale de l'action internationale pour la paix et le développement.

C'est dans ce contexte que le rapport qui nous est présenté par le Secrétaire général revêt une grande importance. Son analyse est perçante et pertinente y compris les dix principes qu'il nous propose pour soutenir les efforts de promotion de la prévention. Ses recommandations sont riches, variées et certainement très utiles. Dans l'ensemble, nous les soutenons. Le

chemin qu'il trace pour atteindre le but que nous recherchons est clair. Pour cela, le Conseil devrait entamer sans plus tarder la tâche d'un examen minutieux de ce document, en tenant compte toutefois de la nécessité d'un délai raisonnable pour les besoins de l'étude du rapport par nos capitales et la formulation de positions articulées le concernant. À cet effet, nous proposons la création d'un groupe de travail du Conseil de sécurité qui aurait pour mandat d'étudier ce rapport en détail et de nous faire des suggestions sur les décisions et actions précises que le Conseil pourrait prendre en vue de donner suite au rapport du Secrétaire général.

La Tunisie prendra donc part activement aux travaux du Conseil et des autres organes de l'ONU sur ce rapport tant il est vrai qu'un regard sur tous les aspects de la prévention devra être désormais une priorité.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant de la Tunisie des paroles aimables qu'il m'a adressées.

M. Granovsky (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous nous associons aux paroles chaleureuses qui vous ont été adressées, Monsieur le Président, par les orateurs précédents. C'est pour nous un grand honneur qu'aujourd'hui, à cette séance exceptionnellement importante du Conseil de sécurité, nos travaux soient présidés le Ministre des affaires étrangères du Bangladesh, un pays ami de la Fédération de Russie qui joue un rôle très important dans les efforts que l'ONU déploie pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Nous remercions également la Vice-Secrétaire générale, Mme Louise Fréchette, d'avoir présenté le rapport du Secrétaire général et nous la remercions aussi de ses commentaires importants.

Notre séance d'aujourd'hui ouvre un débat important qui aura lieu à l'ONU au sujet du rapport du Secrétaire général sur la prévention des conflits armés. Nous lui sommes très reconnaissants d'avoir préparé cet important document, qui expose une stratégie mûrement réfléchie pour une approche que devrait suivre la principale organisation internationale pour trouver des réponses aux défis nombreux et divers de notre époque.

La Russie partage l'idée maîtresse de ce rapport et appuie la plupart de ses recommandations. En outre, nous considérons que le Secrétaire général a tiré des conclusions importantes qui doivent être à la base de l'approche globale du règlement des crises, y compris des crises humanitaires. Nous pensons avant tout aux

conclusions relatives au rôle clef de l'ONU dans le renforcement des capacités nationales de réaction aux crises et à la nécessité du consentement et du soutien de chacun des gouvernements intéressés et des acteurs politiques nationaux en ce qui concerne les efforts pour prévenir les conflits. Nous pensons également à l'avantage que constitue la volonté politique dont font preuve les États voisins, les acteurs régionaux et d'autres pays.

Avant de faire des réflexions concrètes sur le fond des recommandations du rapport, j'aimerais préciser que nous jugeons bon de nous limiter pour l'instant uniquement aux questions qui sont directement liées au Conseil de sécurité. Comme les membres le savent, le Président de l'Assemblée générale a prévu une discussion générale les 12 et 13 juillet, et à ce moment-là, notre délégation interviendra sur les autres aspects de cette problématique.

Nous appuyons la proposition du Secrétaire général en ce qui concerne la recherche de nouvelles formes de coopération entre le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale en vue d'une capacité de prévention des conflits plus efficace et plus opportune. Nous pensons que des séances officielles périodiques du Conseil de sécurité, au cours desquelles on pourrait franchement échanger nos vues sur les points chauds et sur les événements autour de ces points chauds, seraient l'un des moyens pour mener ce dialogue utile et, nous l'espérons, productif sur cette question.

Nous souscrivons également aux idées du Secrétaire général en ce qui concerne l'établissement, par lui-même, de rapports périodiques sur des situations « à risques ». Nous pensons que cette initiative est d'une importance exceptionnelle. La Russie est également d'accord avec le Secrétaire général pour ce qui est de l'envoi par le Conseil de sécurité de missions d'établissement des faits. Nous sommes persuadés que ces missions ont déjà, maintes fois, fait leurs preuves et ont beaucoup contribué à la quête de solutions nécessaires.

Par ailleurs, nous doutons qu'il soit opportun de créer des organes subsidiaires du Conseil de sécurité pour discuter de la question de la prévention des conflits. Nous estimons inutile d'institutionnaliser nos débats.

Pour terminer, je voudrais exprimer l'espoir que le débat sur le rapport exhaustif du Secrétaire général dans les différentes instances de l'ONU permettra vé-

ritablement de renforcer l'efficacité des initiatives de la communauté internationale en matière de prévention des conflits armés.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant de la Fédération de Russie des paroles aimables qu'il m'a adressées.

M. Ryan (Irlande) (*parle en anglais*) : L'Irlande est très heureuse de voir le Ministre des affaires étrangères du Bangladesh présider cette séance importante. Nous lui souhaitons la bienvenue.

Puis-je également remercier la Vice-Secrétaire générale, Mme Fréchette, pour sa déclaration liminaire réfléchie et complète.

Plus tard au cours du présent débat, la Suède fera une déclaration en sa qualité de Président de l'Union européenne (UE), déclaration à laquelle l'Irlande s'associe pleinement.

Le rapport présenté au Conseil et à l'Assemblée générale par le Secrétaire général est un document précieux et prospectif qui constitue un défi pour tout le système des Nations Unies et pour les États Membres. Le rapport indique en termes clairs, du point de vue humain et économique, les avantages inhérents, voire évidents, liés à la prévention des conflits, ainsi que leurs corollaires : les conséquences catastrophiques si l'on ne réussit pas à prévenir les conflits et si l'on tarde à intervenir dans des situations où des vies humaines sont déjà en danger ou perdues.

Le Secrétaire général a tout à fait raison. Nous devons passer à une approche conceptuelle : réfléchir en termes de prévention et examiner un conflit à travers le prisme de la prévention. L'Irlande est heureuse de pouvoir discuter aujourd'hui du rapport du Secrétaire général et attend avec impatience qu'il soit examiné par l'Assemblée générale et les autres organes pertinents de l'ONU. Nous pensons que ce rapport devrait être abordé de manière pratique et de façon ouverte. Nous ne devrions pas aujourd'hui nous disputer quant aux prérogatives des divers organes de l'ONU. Nous devrions plutôt essayer de voir comment le Conseil de sécurité peut, en termes pratiques, faire avancer les objectifs énoncés dans le rapport du Secrétaire général.

L'Irlande souscrit aux principes de base du rapport, et d'une façon générale, à ses 29 recommandations. Nous voudrions nous arrêter plus particulièrement sur trois domaines précis : premièrement, la rela-

tion complémentaire entre la prévention des conflits et le développement; deuxièmement, le rôle important des organisations régionales; et, troisièmement, la nécessité de renforcer la cohérence et la capacité du système des Nations Unies en matière de prévention des conflits.

Tout d'abord, je vais commencer par la complémentarité qui existe entre la prévention des conflits et le développement. Une stratégie efficace de prévention des conflits exigera une approche globale et multidimensionnelle englobant à la fois les aspects à court terme – la prévention – et les aspects à long terme – le développement. Comme l'a fait remarquer le Secrétaire général, en soi l'aide au développement ne peut ni prévenir ni faire cesser un conflit, mais elle peut favoriser la mise en place de conditions sous-jacentes propices au développement de sociétés pacifiques, stables et prospères.

Selon nous, la coopération pour le développement axée sur l'élimination de la pauvreté est le meilleur instrument dont dispose la communauté internationale pour s'attaquer aux causes anciennes et profondes des conflits et pour promouvoir la paix. Le Secrétaire général a demandé que l'aide au développement s'attache essentiellement à réduire les facteurs structurels de risque, le premier étant la pauvreté. Une question centrale que nous devons tous aborder, est la baisse des flux d'aide vers les pays les plus pauvres. Nous nous associons à l'appel lancé par le Secrétaire général à la communauté des donateurs afin que ceux-ci augmentent les flux d'aide vers nos partenaires des pays en développement. Au Sommet du Millénaire, le Premier Ministre irlandais, M. Berthie Ahern, a promis à ce que l'Irlande atteigne l'objectif de 0,7 % du produit national brut d'ici à 2007. À cette fin, notre budget d'assistance au développement devra être quadruplé par quatre.

Pour que la communauté internationale soit sincère et sérieuse en matière de prévention des conflits, nous devons nous engager pleinement en faveur de la réduction de la pauvreté et du développement durable. Il ne faut pas dire une chose dans cette salle et agir autrement ailleurs. L'Irlande voudrait également que la cohérence entre les principaux donateurs soit renforcée. Nous appuyons vigoureusement les efforts visant à renforcer le partenariat entre le système des Nations Unies et les autres grands partenaires, notamment l'Union européenne. L'aide que la Banque mondiale et le Fonds monétaire international fournissent aux pays en développement pour la préparation des documents

stratégiques sur la lutte contre la pauvreté joue un rôle clef dans les initiatives à long terme de prévention des conflits. L'organe opérationnel de l'ONU peut jouer un rôle très important pour réduire la pauvreté et aider les gouvernements des pays partenaires à atteindre les objectifs de développement arrêtés au Sommet du Millénaire.

Pour réussir à prévenir les conflits, nous devons travailler en étroite collaboration avec nos partenaires des pays en développement avant, pendant et après un conflit. La prévention signifie également empêcher la réapparition de conflits graves. À cet égard, les programmes de désarmement, démobilisation et réinsertion sont de plus en plus considérés comme faisant partie intégrante des règlements après-conflit. L'Irlande appuie la recommandation du Secrétaire général demandant au Conseil de sécurité d'inclure, le cas échéant, une composante désarmement, démobilisation et réinsertion dans les mandats des opérations de maintien et de consolidation de la paix des Nations Unies. Il est également important de savoir que ces opérations doivent veiller à ce que l'aspect « développement » y soit naturellement intégré.

Nous convenons tout à fait avec le Secrétaire général que les efforts déployés en matière de prévention des conflits doivent promouvoir toute la gamme des droits de l'homme, notamment les droits civiques et politiques, les droits économiques, sociaux et culturels et le droit au développement. Des stratégies significatives de prévention des conflits doivent également tenir compte de la parité entre les sexes et l'Irlande appuie vigoureusement l'appel lancé par le Secrétaire général au Conseil afin que celui-ci accorde une plus grande attention aux problèmes sexospécifiques dans la prévention des conflits et la consolidation de la paix.

Deuxièmement, je voudrais parler du rôle important des organisations régionales. Nombre de conflits sont inséparables de leur contexte régional. L'appui aux acteurs régionaux et sous-régionaux devrait donc être un élément central de la prévention des conflits. Par exemple, le développement de capacités institutionnelles appropriées d'alerte rapide et de prévention des conflits par l'Organisation de l'unité africaine, et plus récemment par la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, est très apprécié. Dans le même temps, il faut que les partenaires internationaux accroissent leur assistance et leurs programmes de formation afin que ces organisations et d'autres puissent consolider leurs acquis.

L'Irlande appuie l'élaboration de stratégies régionales de prévention par l'ONU et ses partenaires régionaux, notamment par la mise en place de bureaux de liaison de l'Organisation. Les réunions régulières entre l'ONU et les organisations régionales ont un potentiel considérable. Le Secrétaire général a recommandé que les processus de suivi de ces réunions bénéficient d'un appui maximal et l'Irlande souscrit à cette recommandation.

En tant que membre de l'Union européenne et contributeur de longue date aux opérations de maintien de la paix, l'Irlande estime qu'il existe une synergie croissante entre ce que fait l'Union européenne et ce que fait l'ONU en matière de prévention des conflits. La promotion d'une culture de prévention, que nous recommande le Secrétaire général, M. Annan, est effectivement au coeur de l'approche de l'Union européenne. Le récent Conseil européen de Gothenburg a adopté un Programme de l'Union européenne pour la prévention des conflits violents. Ce Programme accorde la plus haute priorité politique de l'Union européenne à l'amélioration de l'efficacité et de la cohérence dans ce domaine.

L'Irlande se joint au Secrétaire général pour mettre en lumière le potentiel préventif des opérations de maintien de la paix. Nous avons tous vu les avantages que présente le déploiement préventif ainsi que les coûts qui en résultent lorsque la communauté internationale ne se déploie pas préventivement ou lorsqu'elle se retire ou met fin à une opération réussie en cours.

Nous pensons notamment qu'il y a un potentiel inexploité en ce qui concerne les activités préventives de maintien de la paix menées par la police civile dont la démarche en matière de police communautaire pourrait jouer un rôle significatif pour réduire les tensions et renforcer la confiance.

L'objectif de prévention des conflits joue un rôle important dans la mise en place de capacités de gestion des crises dans le contexte de la Politique européenne de sécurité et de défense. L'Irlande pense que les recommandations du Secrétaire général sont tout à fait conformes au programme de l'Union européenne pour la prévention des conflits violents, ce qui confirme que « L'élaboration de la Politique européenne de sécurité et de défense visait, dès le début, à renforcer les capacités de l'Union européenne à agir dans le domaine essentiel qu'est la prévention des conflits ».

Troisièmement, je voudrais souligner la nécessité de renforcer la cohérence et la capacité au sein du système des Nations Unies en matière de prévention des conflits.

Le Secrétaire général a identifié de façon très claire la nécessité de renforcer la cohérence de nos efforts de prévention des conflits. Les Nations Unies ont mis au point de nouveaux mécanismes importants pour améliorer la cohérence par le biais de bilans communs de pays et du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement. Ces nouveaux instruments permettent de privilégier l'« angle de la prévention des conflits » en identifiant une approche cohérente face au développement et à la prévention des conflits avec nos partenaires de développement au niveau des pays, en lui attribuant un rang de priorité et en la mettant en oeuvre.

Le Conseil a reconnu le rôle important que joue le système du coordonnateur résident qui assure la présence des Nations Unies sur le terrain avant, pendant et après le conflit. Ce rôle doit être renforcé.

Nous appuyons l'appel lancé par le Secrétaire général pour une meilleure coordination de la prévention des conflits à l'intérieur du système des Nations Unies ainsi que de sa demande de ressources adéquates pour que le Département des affaires politiques puisse s'acquitter de ses responsabilités dans ce domaine.

La création d'un nouveau groupe qui servira de secrétariat du Comité exécutif pour la paix et la sécurité, comme l'a récemment proposé le Secrétaire général, appuierait les efforts de renforcement par l'Organisation d'une approche stratégique en matière de prévention des conflits. Nous appuyons la création de ce groupe et nous invitons les autres délégations à manifester leur attachement à cette approche stratégique en appuyant cette proposition.

Par ailleurs, nous voudrions veiller à ce qu'il y ait une approche commune aux Nations Unies, tant au Siège que sur le terrain. À tous les niveaux il nous faut assurer une place à la dimension développement.

La Charte des Nations Unies est un document d'une maturité et d'une présence politiques majeures. Elle a été arrêtée d'un commun accord par des dirigeants dont l'expérience de la vie a été acquise au cours de la guerre la plus destructive qu'ait connue l'histoire. Les auteurs de la Charte et les États Membres qui y adhèrent ont fixé aux Nations Unies, parmi

l'un de ses principaux objectifs, celui de « préserver les générations futures du fléau de la guerre ». Si l'objectif avait été de préserver les générations des effets de la guerre, la Charte l'aurait dit, or elle ne le dit pas. La vision de la Charte des Nations Unies fait partie intégrante d'une approche préventive des conflits. Personne n'en doute.

En ayant ce fait à l'esprit, l'Irlande s'efforcera de faire en sorte que le rapport du Secrétaire général suscite des mesures pratiques de grande ampleur qui permettront de réaliser cette vision.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant de l'Irlande des paroles aimables qu'il m'a adressées.

M. Levitte (France) : Monsieur le Ministre, c'est un honneur et un plaisir que de vous voir présider aujourd'hui le très important débat qui nous rassemble.

La France salue le rapport important que le Secrétaire général nous a transmis. Elle salue également l'initiative lancée en juillet dernier par la Jamaïque. Après les discussions déjà menées sur ce thème en 1999 puis en 2000, voilà une occasion bienvenue de faire le point sur la base du bilan et des recommandations concrètes présentés par M. Kofi Annan. Qu'il en soit remercié.

La Suède fera tout à l'heure une intervention au nom de l'Union européenne, à laquelle la délégation française souscrit bien sûr pleinement. Je souhaiterais faire quelques remarques sur les points qui me paraissent particulièrement essentiels à retenir.

Le rapport du Secrétaire général et le débat qui va s'engager à la fois au Conseil et à l'Assemblée générale interviennent au bon moment. Alors que le rapport Brahimi et le Sommet du Millénaire ont ouvert le chantier de la réforme indispensable du maintien de la paix et que la gestion au quotidien des opérations des Nations Unies nous fait réfléchir de plus en plus aux stratégies de sortie de crise et à la consolidation de la paix après les conflits, il apparaît urgent d'orienter nos stratégies aussi vers la prévention des conflits armés.

Face au déploiement considérable d'efforts par les Nations Unies dans les opérations de paix pour traiter les conflits, la plupart du temps « à chaud » et dans l'urgence, il est nécessaire et légitime de se demander si la communauté internationale ne devrait pas consentir un effort supplémentaire en amont pour mieux anticiper et prévenir les conflits lorsqu'il en est

encore temps. C'est certainement la solution la moins coûteuse, que ce soit d'un point de vue humain, politique, économique ou financier. C'est surtout la plus à même d'établir les conditions d'une paix durable. Au milieu d'une crise aiguë, comme nous en avons aujourd'hui plusieurs exemples en Afrique, les Nations Unies et les bailleurs de fonds se retrouvent confrontés aux pires conditions dans des pays ravagés par la guerre, occupés, soumis parfois au pillage de leurs ressources, et sans perspectives politiques claires susceptibles de recréer la confiance parmi les populations. Démarrer dans ces conditions les programmes de développement économique et social nécessaires pour amorcer une sortie durable de la crise est alors un défi considérable, sans parler du retard pris par ces pays et de leur marginalisation par rapport à l'économie mondiale. La consolidation de la paix après les conflits, qui pourtant fait appel en principe largement aux mêmes ressources et instruments que la prévention, est par conséquent une action beaucoup plus difficile et incertaine. Nous le vérifions malheureusement tous les jours. Si nous voulons mettre en oeuvre pleinement le mandat primordial des Nations Unies de « préserver les générations futures du fléau de la guerre », nous devons par conséquent davantage prendre cet impératif de prévention en compte dans notre action, dans le respect des principes de la Charte. Tous les acteurs – États Membres, organes des Nations Unies et leurs agences et programmes, bailleurs de fonds, organisations régionales et société civile – ont à cet égard leur rôle à jouer.

Le rapport du Secrétaire général nous offre un bilan et des pistes utiles de réflexion et d'action. Je retiendrai particulièrement trois éléments qui ressortent de ce rapport et confirment nos réflexions lors des précédents débats.

D'abord, la nécessité de développer une véritable « culture de prévention », concevant l'action sur un horizon de temps beaucoup plus long que ce qui est le cas aujourd'hui, et suffisamment établie à travers tout le système des Nations Unies en impliquant aussi davantage d'acteurs extérieurs.

Il est important, comme le souligne le Secrétaire général, que non seulement les organes de l'ONU – le Secrétaire général lui-même, l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité, les agences et programmes, comme le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) – mais aussi les institutions de Bretton Woods – Banque mondiale et Fonds monétaire international (FMI), et les acteurs privés – organisa-

tions non gouvernementales ou entreprises – acquièrent un véritable « réflexe de prévention », que ce soit pour identifier et suivre des « indicateurs » fiables, permettant de mobiliser l'attention de la communauté internationale, ou pour mieux concevoir et orienter leurs propres actions en fonction d'un objectif clairement assigné de prévention des conflits.

Les efforts déjà engagés et repris dans le rapport méritent d'être encouragés. L'orientation accrue des activités du PNUD en direction de la bonne gouvernance et de l'état de droit, afin d'inscrire les projets de développement dans une perspective de développement économique et social durable et harmonieux sont un progrès dans la bonne direction. La sensibilisation au sein des institutions de Bretton Woods doit aussi être impérativement développée. Les organes de l'ONU pourraient également utilement s'inspirer des propositions contenues dans le rapport visant à créer les structures d'un dialogue et d'une réflexion commune sur des problèmes précis de prévention des conflits. La France espère que de telles structures pourront voir le jour et elle apportera le moment venu sa contribution, notamment au Conseil économique et social, à l'Assemblée générale ou au Conseil de sécurité.

Deuxième point important : une coordination renforcée entre les différents acteurs dans la prévention des conflits. Compte tenu de la diversité des acteurs concernés par les différents aspects des politiques de prévention des conflits, les efforts de coordination s'avèrent décisifs. Ils sont sans doute encore plus difficiles à promouvoir que dans le cas du maintien ou de la consolidation de la paix, car il manque alors, dans une certaine mesure, la gravité et l'urgence de la situation comme aiguillon. La mobilisation des énergies en faveur de la prévention des conflits dépendra donc à la fois de la « culture de prévention » déjà mentionnée et de la bonne coordination entre les différents acteurs.

À cet égard, nous ne devons pas nous arrêter à la distinction parfois opérée entre mesures dites « opérationnelles » et « structurelles » de prévention des conflits. Elle présente certes le mérite de décrire toute la palette des mesures possibles en fonction de l'horizon de temps considéré. Dans la pratique toutefois, la coopération entre tous les acteurs intéressés sera nécessaire et il paraît indispensable que des mécanismes adéquats de coordination soient mis en place, notamment avec les organisations régionales et les institutions de Bretton Woods – Banque Mondiale et FMI.

Troisième point très important : les rôles spécifiques du Secrétaire général et du Conseil de sécurité. Il semble important en effet de relever les rôles particuliers confiés par la Charte au Secrétaire général et au Conseil de sécurité dans la prévention des conflits et d'apporter notre soutien aux propositions spécifiques formulées dans le rapport. Le Secrétaire général a la possibilité d'alerter le Conseil de sécurité, conformément à l'Article 99 de la Charte des Nations Unies, sur toute situation précise qui pourrait mettre en danger le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Les rapports périodiques sur des situations régionales ou sous-régionales, annoncés par le Secrétaire général, donneront l'occasion de nourrir davantage le dialogue sur ce point avec le Conseil de sécurité. Il faut aussi renforcer les capacités d'alerte, de réaction et d'analyse du Secrétariat, pour que le Secrétaire général soit mieux en mesure d'exercer cette fonction.

Des propositions en ce sens ont été formulées dans le rapport du Secrétaire général du 1er juin 2001 (A/55/977) sur le suivi du rapport Brahimi. Elles méritent toute notre attention et tout notre soutien. Le Conseil de sécurité a lui-même à sa disposition une panoplie de moyens dont il doit faire usage autant que nécessaire et que je souhaiterais rappeler : les missions du Conseil de sécurité, la proposition ou le soutien de modes de règlement pacifique des différends, le désarmement préventif et les embargos sur les armes à des fins préventives, la lutte contre le trafic illicite des matières premières minérales et les embargos sur les diamants, la création de zones démilitarisées et le déploiement préventif d'opérations de maintien de la paix, y compris dans le domaine de la police civile. Voilà autant de pistes très importantes.

Pour terminer, je voudrais dire que le débat d'aujourd'hui est une occasion utile de rappeler les préoccupations communes des membres du Conseil sur cette question qui nous touche directement dans la mise en oeuvre de notre mandat. Ceci doit se traduire par des actes et des décisions dans les mois à venir. Nous souhaitons pouvoir examiner très rapidement ce rapport aussi à l'Assemblée générale, afin que tous les organes compétents soient pleinement engagés dans cet effort utile et nécessaire.

Le Président (parle en anglais) : Je remercie le représentant de la France des paroles aimables qu'il m'a adressées.

M. Kolby (Norvège) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, c'est un honneur et un plaisir de vous voir présider cette séance importante. C'est également un témoignage des efforts persistants que le Bangladesh déploie pour prévenir les conflits et promouvoir une culture de paix.

La Norvège se félicite du rapport du Secrétaire général sur la prévention des conflits. Nous convenons avec lui que nous devons faire passer le système des Nations Unies d'une « culture de réaction à une culture de prévention ».

Le Secrétaire général affirme au paragraphe 165 de son rapport :

« La plupart des raisons qui ont empêché l'Organisation des Nations Unies d'intervenir pour prévenir le génocide au Rwanda demeurent » (*S/2001/574, par. 165*)

Nous jugeons ce fait extrêmement inquiétant. Il justifie clairement pourquoi la prévention des conflits continue à figurer en tête de l'ordre du jour du Conseil. Il est nécessaire d'agir de façon plus décisive pour faire face aux conflits latents pour lesquels l'ONU peut travailler de concert avec les organisations et les initiatives régionales. Trop souvent, les signes de l'escalade d'un conflit apparaissent clairement à la communauté mondiale, mais aucune action n'est entreprise.

À présent, je présenterai les vues de la Norvège sur certaines des questions principales soulevées dans le rapport. Nous ferons d'autres observations sur le rapport au cours des séances annoncées de l'Assemblée générale. Permettez-moi de souligner, toutefois, que la prévention des conflits doit être envisagée de façon globale. Il est donc important qu'au moment où le rapport fait l'objet d'un examen à la fois au Conseil et à l'Assemblée, les Nations Unies ne répondent pas de façon divisée aux questions complexes et imbriquées sur le terrain.

Comprendre les causes locales et sous-jacentes de chaque conflit est indispensable pour une prévention réussie. La présence des Nations Unies dans un pays est importante pour la prévention rapide du conflit. Il est également important de faire en sorte que les stratégies préventives reposent sur les initiatives et la participation locales. Nous sommes d'avis qu'il faut définir les rôles, les responsabilités et les voies de communication pour assurer les travaux du système des Nations Unies au niveau national de manière à ce qu'il soit fait

le meilleur usage des ressources existantes en matière de prévention des conflits. Le rôle du Département des affaires politiques comme point central pour la prévention et les opérations de maintien de la paix du système des Nations Unies impose à ce département de coordonner et de coopérer ses activités avec celles d'autres départements, fonds et institutions. Nous sommes très heureux de constater que le rapport présente ceci comme étant précisément une question prioritaire pour le Département.

Nous sommes d'accord pour dire que, pour être efficaces, des mesures préventives doivent être prises le plus rapidement possible dans un cycle de conflit. Le rôle des fonds, des programmes et des autres institutions spécialisées est fondamental à cet égard.

Le Conseil de sécurité doit examiner la question de la prévention des conflits de manière plus systématique. Nous appuyons la recommandation d'une utilisation plus active du déploiement préventif, ainsi que l'inclusion d'éléments de consolidation de la paix dans les opérations de maintien de la paix.

Le calendrier est fondamental dans les opérations de prévention d'un conflit. Des ressources financières doivent être disponibles pour agir rapidement. La Norvège s'est prononcée en faveur de la création du Fonds d'affectation spéciale pour l'action préventive, et nous voudrions saisir cette occasion pour lancer un appel à d'autres pays bailleurs de fonds pour qu'ils apportent des ressources financières à ce fonds.

Des organisations régionales et sous-régionales, comme l'Organisation de l'unité africaine (OUA) et la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), développent leurs propres capacités de prévention des conflits. Ce sont des mesures qui doivent être activement appuyées par la communauté internationale. La Norvège a apporté son soutien au mécanisme de l'OUA en matière de prévention, de gestion et de règlement des conflits. Dans le cadre du mandat général du Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies, l'Organisation devrait chercher à renforcer sa coopération avec les organisations régionales en matière de prévention des conflits.

Le système des Nations Unies dispose de toute une gamme de mesures de coopération, comme la diplomatie préventive et le soutien des principes démocratiques, la réforme du secteur de la sécurité et les mesures relatives aux droits de l'homme. Ce sont là, comme il y a lieu d'ailleurs, les principaux éléments

des stratégies préventives. Toutefois, ces stratégies ne sont efficaces que lorsque les conflits sont dus à des raisons pour lesquelles ces mesures peuvent être efficaces, et où il existe déjà une volonté locale de trouver des solutions pacifiques aux conflits. Il ne faut pas en effet oublier que beaucoup de conflits sont en fait dus à des ambitions économiques ou à l'appât du gain qui représentent une menace à la paix et à la sécurité internationales. Aujourd'hui, la pauvreté généralisée et les conflits armés vont de pair dans des pays qui disposent de richesses naturelles. Comment la paix peut-elle être obtenue entre des belligérants qui cherchent à saper les efforts que l'on fait pour empêcher des conflits armés? La réduction des dividendes de la guerre constitue une mesure de prévention importante. Le Conseil devrait continuer à travailler pour mettre au point des mesures plus efficaces visant spécifiquement l'exploitation illégale des ressources naturelles et d'autres facteurs connexes qui alimentent les conflits armés. L'expérience indique en effet que des mesures de cette nature peuvent renforcer plutôt qu'affaiblir la souveraineté nationale.

Les dividendes de la guerre alimentent le commerce illicite des armes légères. Des mesures de désarmement concrètes, comme par exemple les projets « armes contre développement » et les mesures de désarmement, de démobilisation et de réinsertion sont des outils importants pour empêcher les conflits. Nous lançons un appel aux pays donateurs pour qu'ils fournissent les fonds nécessaires à ces projets. La Norvège a appuyé une vaste gamme de mesures concrètes de désarmement, et a contribué à la création du Fonds d'affectation spéciale pour les armes légères du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). À notre avis, l'ONU devrait accroître son soutien aux mesures régionales afin de réduire le commerce illicite des armes légères.

La première Conférence des Nations Unies sur le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, aura lieu au Siège des Nations Unies du 9 au 20 juillet. Il est de la plus grande importance que cette conférence décide d'un programme d'action pour limiter le commerce illicite des armes légères.

En ce qui concerne les opérations de paix, la Norvège reconnaît qu'il convient d'accorder une importance toute particulière au rôle préventif de la police civile dans les opérations de paix. En général, on peut dire que le rapport du Groupe d'étude sur les opérations de paix des Nations Unies, présidé par

M. Lakhdar Brahimi, représente un document historique qui incarne une attitude unifiée à l'égard de la paix et de la sécurité. Nous pensons qu'un grand nombre de ses recommandations sont fondamentales pour renforcer les activités des Nations Unies en matière de prévention des conflits. Il est de la plus grande importance que les délibérations qui sont en cours au sein du Comité spécial des opérations de maintien de la paix apportent leur soutien au renforcement des capacités au sein du Secrétariat.

Enfin, nous nous félicitons de la démarche que le Secrétaire général a adoptée en invitant les États Membres à participer à la mise au point d'un plan détaillé pour mettre en oeuvre les recommandations spécifiques présentées dans son rapport. À cet égard, nous appuyons d'une manière générale la proposition tendant à créer un mécanisme, placé sous les auspices du Conseil de sécurité, où l'on discuterait de manière continue des cas de prévention. Nous pensons cependant qu'il faudrait d'abord envisager l'opportunité d'utiliser les mécanismes qui existent déjà.

En tant qu'États Membres, nous devons faire plus que simplement dire que nous sommes d'accord avec la vision du Secrétaire général qui nous demande de passer d'une culture de réaction à une culture de prévention. Nous devons prendre les choses en mains. La responsabilité essentielle du règlement pacifique des conflits incombe toujours aux gouvernements concernés. Sans volonté de paix, les options en matière de prévention des conflits sont très limitées. En outre, c'est grâce à l'initiative prise par des États Membres dans les instances des Nations Unies et aux organes directeurs des fonds, programmes et institutions spécialisées de l'ONU, que ce changement pourra intervenir. Enfin, ces questions sont liées aux problèmes épineux de l'autorité et de la division des tâches au sein du système des Nations Unies. Alors que la prévention des conflits dépasse largement la question des délimitations qui existent entre les mandats de l'Assemblée générale, du Conseil économique et social et du Conseil de sécurité, nous avons, nous les États Membres, une responsabilité toute particulière de prévoir une attitude unifiée pour les Nations Unies.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant de la Norvège de ses aimables paroles à mon égard.

M. Kuchinsky (Ukraine) (*parle en anglais*) : D'emblée, je voudrais saluer votre retour dans cette

pièce, M. Azad. C'est un véritable honneur que vous soyez là pour présider notre réunion très importante d'aujourd'hui. Je voudrais exprimer notre appréciation à la présidence du Bangladesh qui a organisé cette réunion sur une question qui représente l'une des tâches et responsabilités principales de l'ONU : la prévention des conflits armés.

Je voudrais aussi remercier Madame la Vice-Secrétaire générale, Louise Fréchette, qui nous a présenté le rapport du Secrétaire général (S/2001/574), lequel examine les progrès réalisés au cours de ces dernières années pour mettre au point une capacité de prévention des conflits au sein du système des Nations Unies et présente un certain nombre de recommandations précises sur la manière d'améliorer cette capacité en coopération avec les États Membres.

Nous accueillons ce rapport avec une grande satisfaction et nous félicitons le Secrétaire général de l'excellent travail qu'il a réalisé pour le préparer. Ma délégation est très impressionnée par la nature très complète de ce rapport, par ses bases philosophiques correctes, par les données exactes qu'ils présentent, par ses recommandations pratiques et par ses conclusions tournées vers l'avenir. Nous souscrivons pleinement à la devise principale contenue dans le rapport du Secrétaire général, à savoir que le moment est venu de traduire la rhétorique de la prévention des conflits en mesures concrètes. Selon nous, ce document représente un élément positif remarquable pour rendre le potentiel des Nations Unies en matière de prévention des conflits plus efficace et pour faire passer la communauté internationale d'une culture de la réaction à une culture de la prévention.

Cela dit, étant donné que ce rapport est toujours sous examen minutieux dans ma capitale, je me limiterai pour l'instant à quelques remarques préliminaires.

L'Ukraine a toujours activement défendu la mise au point, au sein de l'ONU, de mécanismes de prévention fiables permettant de détecter rapidement et d'éliminer les sources potentielles de conflits. Tout récemment, lors des Sommets du Millénaire et du Conseil de sécurité, le Président de l'Ukraine a présenté une proposition consistant à mettre au point une stratégie globale de l'ONU en matière de prévention des conflits sur la base d'un recours à large échelle à la diplomatie préventive et à la consolidation de la paix.

Cela dit, nous constatons que la teneur de ce rapport correspond très largement à cette proposition du

Président de l'Ukraine. En particulier, nous jugeons fondamentaux les 10 principes proposés par le Secrétaire général en tant que directives de l'approche future de l'ONU en matière de prévention des conflits. Nous sommes en faveur de leur application complète. Nous pensons que ces principes établissent une base conceptuelle très solide, qui permettra ensuite d'élaborer une stratégie de prévention des conflits globale et à long terme pour l'ONU et pour la communauté internationale dans son ensemble.

Dans le contexte de la recommandation du Secrétaire général sur le rôle du Conseil de sécurité, ma délégation se félicite de son intention d'adopter une pratique consistant à fournir au Conseil des rapports périodiques sur les aspects régionaux des conflits. Les efforts que le Conseil de sécurité a déployés ces dernières années pour régler les conflits, en particulier, dans les Balkans, au Moyen-Orient, en Afrique de l'Ouest et dans d'autres régions du monde, montrent très clairement l'importance qu'il y a d'aborder les problèmes existants d'une manière régionale.

Nous estimons que la recommandation concernant la création de mécanismes novateurs au sein du Conseil de sécurité pour examiner les cas de prévention, eu égard aux rapports juridiques régionaux du Secrétaire général, devrait être examinée plus attentivement. Selon nous, dans la phase première de cette pratique consistant à présenter des rapports régionaux périodiques, cet examen peut être confié au Groupe de travail sur les opérations de maintien de la paix. Ma délégation souscrit également aux vues du Secrétaire général selon lesquelles les missions d'établissement des faits du Conseil de sécurité peuvent avoir des effets préventifs importants. En conséquence, nous pensons qu'il est souhaitable d'envoyer des missions dans les pays où le risque de conflits est élevé ou dans les zones de conflits potentiels.

Nous pensons que le Conseil de sécurité devrait plus fréquemment faire appel à son expérience passée de déploiement préventif, avec l'aval du pays hôte, d'opérations dans les zones où les tensions s'accroissent, comme dans le cas de la Mission des Nations Unies dans l'ex-République yougoslave de Macédoine. L'expérience unique et positive de la Force de déploiement préventif des Nations Unies (FORDEPRENU), qui demeure la seule mission de déploiement préventif dans l'histoire des efforts de soutien de la paix de l'ONU devrait être, selon nous, davantage exploitée et développée en vue de créer un

type d'opérations qualitativement nouveau : des opérations de prévention des conflits.

Tout en maintenant sa position concernant le rôle principal du Conseil de sécurité dans la prévention des conflits armés, l'Ukraine est fermement convaincue que la tâche consistant à éliminer les causes fondamentales de ces conflits, et en particulier, les causes de nature économique, sociales et humanitaires, relèvent essentiellement de la compétence d'autres organes et institutions spécialisées de l'ONU. À cet égard, nous sommes d'accord avec le Secrétaire général pour dire qu'une stratégie préventive efficace dépend d'une étroite coopération entre de nombreux acteurs de l'ONU. À cet égard, nous attendons avec intérêt les discussions relatives au rapport du Secrétaire général qui auront lieu à l'Assemblée générale les 12 et 13 juillet.

Nous pensons également que le rôle traditionnel du Secrétaire général dans l'accomplissement de son mandat, qui découle de l'Article 99 de la Charte, dans le cadre d'une « diplomatie tranquille » ou de « bons offices » peut être amélioré par la mise en oeuvre des quatre mesures formulées dans son rapport que nous appuyons dans leur intégralité. En particulier, l'idée d'identifier des personnalités éminentes qui pourraient constituer un réseau informel chargé de donner des conseils et de prendre des mesures à l'appui des efforts que le Secrétaire général déploie pour prévenir et régler les conflits armés, nous paraît être très utile et constructive. L'Ukraine est prête à présenter une liste de candidats pour ce système. Nous voudrions également encourager le Secrétaire général à avoir plus activement recours, pour les missions de prévention des conflits, à des envoyés spéciaux qui sont désignés sur la base d'une liste d'experts qualifiés ou de personnalités éminentes des États Membres.

S'agissant de la présence régionale de l'ONU, nous sommes assez favorables à l'idée de créer des bureaux de liaison de l'ONU auprès des sièges des organisations régionales, comme cela a été fait à Addis-Abeba en 1998, afin de coordonner les efforts de l'ONU en matière de prévention des conflits avec ceux des organisations régionales. Selon nous, ce concept devrait être davantage développé en vue de la création de centres régionaux de l'ONU pour la prévention des conflits. Dans ce contexte, permettez-moi de vous rappeler la proposition de l'Ukraine qui consiste à créer un centre de ce type auprès de l'Organisation pour la coo-

pération et la sécurité en Europe (OSCE) à Kiev, la capitale de l'Ukraine.

Nous encourageons également le Secrétaire général à prendre de nouvelles initiatives s'agissant des mesures conjointes de prévention avec le Conseil de sécurité. Selon nous, la récente mission du Secrétaire général au Moyen-Orient est un bon exemple d'une telle mesure conjointe en matière de prévention des conflits, laquelle a été initiée par le Secrétaire général sur la base d'un mandat que lui a confié le Conseil de sécurité.

Enfin, ma délégation estime qu'il serait bon que le Conseil envisage de donner suite au débat d'aujourd'hui en publiant un document officiel qui pourrait présenter clairement les idées et les évaluations des participants à la discussion et entérinerait les recommandations du Secrétaire général.

L'Ukraine se félicite de l'adoption, lors du récent Sommet européen à Göteborg, du programme de l'Union européenne pour la prévention des conflits violents qui manifeste bien l'engagement continu de ces pays à l'égard de cette importante question.

Permettez-moi, enfin, d'exprimer l'espoir que le présent débat public consacré au rapport du Secrétaire général et à la prévention des conflits, encouragera une mise en oeuvre efficace des recommandations figurant dans ce rapport et contribuera à l'objectif qui consiste à mobiliser le potentiel collectif de l'ONU, de ses États Membres et des autres intervenants internationaux afin d'éliminer les menaces d'apparition de conflits armés. L'Ukraine est déterminée à poursuivre ces efforts en vue d'atteindre cet objectif.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant de l'Ukraine pour sa déclaration et les paroles aimables qu'il a eues à mon égard.

Mme Lee (Singapour) (*parle en anglais*) : La délégation de Singapour, à l'instar de ses collègues, exprime son plaisir de vous voir présider la présente réunion. Nous voudrions également remercier la Vice-Secrétaire générale de sa synthèse très concise des points essentiels du rapport du Secrétaire général.

Un travail considérable a été réalisé par des institutions comme l'Académie mondiale pour la paix et la Commission Carnegie pour définir plus précisément le concept de prévention des conflits et identifier ses multiples aspects. Nous rendons hommage également aux États Membres de l'ONU, plus particulièrement à

la Suède, qui ont contribué dans une large mesure à la compréhension de cette question.

Nous attendons avec impatience les déclarations que les non-membres du Conseil feront ultérieurement dans la journée. Nous serons donc brefs. Cette question sera évoquée le mois prochain à l'Assemblée générale et nous pouvons donc aujourd'hui restreindre nos commentaires au rôle du Conseil de sécurité.

Il s'agit du troisième débat public que le Conseil de sécurité organise sur cette question. Le Secrétaire général suggère que le moment est venu pour que nous traduisions en actes concrets la rhétorique de la prévention des conflits. Nous devons écouter cet appel et faire des suggestions pratiques sur la façon dont on peut renforcer le rôle du Conseil de sécurité dans la prévention des conflits armés.

Nous devons nous rappeler que le Conseil n'assume nullement un rôle exclusif. Quel que soit le rôle envisagé, il ne doit pas être assumé sans le respect de principes cardinaux tels que la souveraineté et la non-ingérence dans les affaires intérieures des États. À cet égard, le rapport du Secrétaire général sur la prévention des conflits armés est non seulement exhaustif dans sa portée et son analyse conceptuelle, mais également riche en suggestions concrètes. Si chaque acteur pouvait assumer efficacement son rôle dans la prévention des conflits, nous serions bien avancés dans notre action d'instauration d'une culture de prévention.

S'agissant du rôle du Conseil de sécurité, le Secrétaire général note au paragraphe 34 du présent rapport que

« son activité reste presque uniquement centrée sur les crises et les situations d'urgence et il n'intervient normalement que lorsque la violence a déjà atteint un seuil élevé. »

Cela reflète non seulement le fait que le temps et l'attention du Conseil sont extrêmement sollicités, mais aussi, et très franchement, un effet du manque de volonté politique. Nous devons nous décider en priorité à harmoniser nos actes et nos paroles dans le domaine de la prévention des conflits. Notre crédibilité dépend de notre réussite à ce sujet.

Tant que nous ne pourrons pas mobiliser une volonté politique commune, nos discussions sur la prévention des conflits dans cette salle demeureront abstraites. À cet égard, nous rendons hommage aux récents efforts du Secrétaire général en vue de jouer un rôle

plus actif dans la prévention des conflits et de renforcer les capacités d'analyse d'alerte rapide du Secrétariat. La visite du Secrétaire général au Moyen-Orient et son rôle actif dans le processus du Moyen-Orient constituent contribution la plus récente aux efforts en cours pour réaliser une paix juste et durable dans la région. Son intervention illustre l'engagement continu des Nations Unies à l'égard de la région et constitue un message d'espoir et de promesse. De façon discrète et efficace, le Secrétaire général et ses représentants spéciaux sont également actifs dans diverses missions dans le monde, qui visent d'abord la prévention des conflits.

À cet égard, nous saluons l'intention du Secrétaire général de présenter au Conseil des rapports périodiques sur les différends, qui porteraient essentiellement sur les problèmes entre États de nature à poser une menace à la paix et à la sécurité internationales, et sur les propositions du Secrétaire général en matière de mesures préventives. Cela renforcerait sensiblement la capacité du Conseil de prendre les mesures préventives appropriées en temps opportun.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant de Singapour des paroles aimables qu'il m'a adressées.

M. Kassé (Mali) : Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de m'acquitter de l'agréable devoir de vous exprimer, Monsieur le Ministre des affaires étrangères, la satisfaction de ma délégation de vous voir présider notre séance d'aujourd'hui et de remercier, par votre entremise, l'Ambassadeur Chowdhury pour la manière excellente avec laquelle il conduit les travaux du Conseil pour ce mois. Nous apprécions l'initiative de la délégation du Bangladesh d'organiser cette réunion publique du Conseil consacrée à la prévention des conflits armés.

Ma délégation est reconnaissante au Secrétaire général pour ses analyses et ses recommandations si pertinentes et si courageuses, contenues dans son excellent rapport, que nous approuvons, et nous remercions Mme Louise Fréchette, Vice-Secrétaire générale, pour la présentation dudit rapport.

Dans son rapport sur la prévention des conflits armés, le Secrétaire général rappelle que la mission principale des Nations Unies reste de « préserver les générations futures du fléau de la guerre ». Mais après plus d'un demi-siècle de vie, le constat est que l'Organisation des Nations Unies a essentiellement cherché à assurer la sécurité collective à travers le dé-

ploiement d'opérations de maintien de la paix plutôt que d'envisager des mesures concrètes pour prévenir les conflits.

Il y a moins d'un an, le Conseil de sécurité tenait son deuxième débat public sur cette question importante. Au cours de cette séance publique, un grand nombre d'États Membres avaient, à juste titre, souligné qu'il fallait surtout s'attaquer aux causes socioéconomiques des conflits et ont donc préconisé un accroissement de l'aide au développement comme moyen de prévenir les antagonismes. D'autres avaient estimé que les domaines tels que la défense des droits de l'homme, la bonne gestion des affaires publiques, l'état de droit et la démocratisation étaient des axes sur lesquels pouvait se manifester une action préventive.

Lors du Sommet du Millénaire, en septembre dernier, les chefs d'État et de gouvernement de notre Organisation commune ont réaffirmé la pertinence de ces mesures de prévention des conflits. En effet, ils ont conclu que la méthode la plus prometteuse de prévention consistait à élaborer des stratégies intégrées et à long terme, combinant un vaste éventail de mesures politiques, économiques, sociales et autres visant à réduire ou à supprimer les causes des conflits.

Partant de ce triple constat, ma délégation voudrait souligner que la réussite des mesures de prévention des conflits nécessite une démarche intégrée, impliquant toutes les institutions des Nations Unies, les États Membres, les organisations régionales, les organisations non gouvernementales, la société civile et les milieux d'affaires. Je voudrais donc m'appuyer sur ce postulat pour mettre l'accent sur les points qui, de l'avis de ma délégation, et dans le cadre du débat d'aujourd'hui, méritent qu'on y accorde une attention particulière.

Premièrement, c'est pour souligner, à la suite du Secrétaire général, que le Conseil de sécurité a, selon la Charte des Nations Unies, un rôle clef à jouer dans la prévention des conflits. C'est pourquoi ma délégation encourage l'intention du Secrétaire général, entre autres possibilités, d'adopter pour pratique d'adresser périodiquement au Conseil de sécurité des rapports régionaux et sous-régionaux sur les menaces contre la paix et la sécurité internationales, en particulier sur les problèmes transfrontaliers qui pourraient constituer des menaces pour la paix et la sécurité internationales, comme le trafic illicite d'armes, les ressources naturelles, les réfugiés, les mercenaires, les forces irréguliè-

res et les conséquences de l'interaction de ces facteurs sur la sécurité.

Comment ne pas souscrire également à la recommandation du Secrétaire général encourageant le Conseil à envisager des mécanismes novateurs pour examiner les cas de prévention d'une manière plus continue?

Dans la même veine, ma délégation appuie pleinement la recommandation 4 du rapport du Secrétaire général proposant que le Conseil économique et social consacre, lors de sa session annuelle de fond, un débat de haut niveau à la question de l'élimination des causes profondes des conflits et du rôle du développement dans l'action menée pour prévenir durablement les conflits.

Ma deuxième remarque porte sur la nécessaire coopération entre l'ONU et les acteurs extérieurs, notamment les organisations régionales, les organisations non gouvernementales, la société civile et les milieux d'affaires. À cet effet, le rapport du Secrétaire général rappelle, à juste titre, que certaines organisations régionales ont acquis, depuis des années, des capacités institutionnelles inédites pour l'alerte rapide et la prévention des conflits. Il en est ainsi de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) et de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), pour ne citer que celles-ci, qui ont mis en place leur propre mécanisme de prévention, de gestion et de règlement des conflits. En effet, la CEDEAO a, en 1999, et dans le cadre de la prévention effective des conflits, créé un système d'observation de la paix et de la sécurité sous-régionale appelé pré-alerte ou « le système ». Ce système comprend un centre d'observation et de suivi basé au siège du Secrétariat à Abuja, au Nigéria, et il a pour mission d'établir les liens de coopération avec l'Organisation des Nations Unies, l'Organisation de l'unité africaine, les centres de recherche, et toutes autres organisations internationales, régionales ou sous-régionales pertinentes, ainsi que des zones d'observation et de suivi dans la sous-région. Ainsi, sur la base de la proximité, de la facilité de communication et de l'efficacité, les États membres de la CEDEAO sont répartis en quatre zones d'observation et de suivi à travers des bureaux ouverts à Banjul, Ouagadougou, Monrovia et Cotonou.

Mais cette volonté politique des autorités du continent et de la sous-région ouest-africaine a besoin du soutien et de l'assistance de la communauté inter-

nationale. C'est pourquoi, ma délégation appuie la recommandation 26 du Secrétaire général invitant les États Membres à appuyer les processus de suivi lancés aux troisième et quatrième Réunions de l'ONU et des organisations régionales pour améliorer la prévention des conflits et la consolidation de la paix, et à affecter des ressources supplémentaires au renforcement des capacités régionales dans ce domaine.

Je voudrais à cette occasion réitérer l'appui du Gouvernement malien à la recommandation du Secrétaire général, contenue dans le rapport de l'Équipe spéciale interinstitutions pour l'Afrique de l'ouest, relative à la création d'un Bureau des Nations Unies en Afrique de l'Ouest qui pourrait renforcer la capacité de l'Organisation dans les domaines de l'alerte rapide, de la prévention des conflits, de la consolidation de la paix, de l'établissement des rapports, de l'élaboration des politiques et de la collaboration avec la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest et d'autres organisations de la sous-région.

Ma troisième et dernière remarque a pour but d'attirer l'attention sur le fait que si nous voulons préserver les générations futures du fléau de la guerre, il nous faut combattre le triste spectacle des enfants soldats. Ma délégation suggère donc l'élaboration d'un dispositif normatif international plus contraignant dans ce domaine. Elle invite les États Membres à signer et à ratifier le Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant, adopté par l'ONU en mai 2000. Nous réitérons ici le plein appui du Mali à la proposition faite par Mme le Premier Ministre du Bangladesh lors du deuxième sommet du Conseil de sécurité le 7 septembre dernier, relative à la création de zones exemptes d'enfants soldats dans les régions en proie aux conflits.

Pour terminer, nous nous associons au Secrétaire général pour dire que le temps est venu d'intensifier nos efforts afin de passer d'une culture de réaction à une culture de prévention. La prévention des conflits violents n'est-elle pas moins onéreuse que les remèdes post-conflituels? Et la communauté internationale n'est-elle pas déjà suffisamment informée de certaines crises latentes de par le monde? Il urge donc d'agir, et agir maintenant.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant du Mali des paroles aimables qu'il m'a adressées, ainsi que de celles qu'il a adressées à notre

Représentant Permanent, M. Chowdhury, et à mon pays.

M. Neewoor (Maurice) (*parle en anglais*) : C'est un grand honneur, Monsieur le Ministre des affaires étrangères, de vous voir présider notre débat public d'aujourd'hui sur la prévention des conflits armés, un sujet qui nous préoccupe tous au plus haut degré au sein de l'Organisation des Nations Unies. Nous remercions l'Ambassadeur Anwarul Chowdhury d'avoir organisé ce débat public sur un sujet aussi important aujourd'hui. Nous remercions également le Secrétaire général, M. Kofi Annan, de nous avoir présenté un rapport extrêmement complet et très créatif sur cette question. Ce rapport non seulement aborde le sujet d'une façon tout à fait analytique mais, et c'est encore plus important, il présente un certain nombre de recommandations qui méritent un examen approfondi tant par le Conseil de sécurité que par l'Assemblée générale.

Le Secrétaire général a fait les affirmations suivantes extrêmement importantes dès le début de son rapport. Premièrement, il est nécessaire de faire passer l'Organisation des Nations Unies d'une culture de réaction à une culture de prévention. Deuxièmement, nous devons maintenant passer de la rhétorique de la prévention à la phase de sa mise en oeuvre intégrale. Ma délégation est tout à fait d'accord avec ces affirmations. La nature et les caractéristiques des conflits ont évolué depuis la création de l'ONU il y a plus d'un demi-siècle. De nos jours, les conflits se déroulent généralement au sein même des États plutôt qu'entre États. Et donc, ils exigent des approches différentes de celles utilisées pour traiter des conflits entre États en vertu de la Charte des Nations Unies.

Nous avons eu le privilège de participer à la récente mission du Conseil de sécurité en République démocratique du Congo et dans la région des Grands Lacs, ainsi qu'à la mission qui s'est rendue la semaine dernière au Kosovo sous la direction de l'Ambassadeur Chowdhury. Nous avons eu l'occasion de voir de plus près les conflits qui ravagent ces régions, et nous sommes revenus plus convaincus que jamais que ces conflits auraient pu être évités si des initiatives avaient été prises en temps opportun au niveau national, avec le soutien de la communauté internationale. Nous croyons que cela est aussi vrai en ce qui concerne la plupart des guerres civiles. Nous partageons le point de vue du Secrétaire général selon lequel la responsabilité première de la prévention des conflits incombe aux Gouvernements nationaux.

Voyons quelles sont les causes profondes des conflits civils. Selon nous, les germes des luttes civiles peuvent invariablement être trouvés dans des endroits où les Gouvernements manquent de légitimité, où la gouvernance est faible ou n'est pas représentative, où des valeurs irrationnelles telles que le fondamentalisme, le racisme, le tribalisme, la discrimination ethnique, l'injustice sociale et les violations des droits de l'homme sont pratiquées officiellement ou précieusement. Ce sont des questions qui préoccupent les Gouvernements nationaux eux-mêmes et la communauté internationale peut raisonnablement attendre de Gouvernements responsables qu'ils règlent ces questions de manière interne et d'une façon qui bénéficie du soutien populaire.

Les germes des conflits se trouvent également dans la pauvreté, le sous-développement et les inégalités économiques et sociales. Il est généralement difficile de régler ces problèmes uniquement au niveau national. Le soutien international et celui de l'ONU sont indispensables en termes de ressources et de savoir-faire nécessaires pour le développement des infrastructures économiques et sociales, qui permet de réduire le chômage également. Nous ne devons pas oublier que le sous-développement tend à devenir le terreau de la frustration sociale, qui culmine dans des luttes armées et des violences incontrôlées.

Je vais maintenant faire quelques remarques sur les recommandations du Secrétaire général sur la prévention des conflits.

En ce qui concerne les mécanismes d'alerte rapide, le Secrétaire général a à plusieurs reprises dans son rapport parlé des différentes possibilités d'obtenir auprès des institutions de l'ONU des informations sur l'alerte rapide. Si la collecte de ces informations est bien entendu utile, il est tout aussi important qu'on développe au sein du système des Nations Unies de vraies stratégies pour traiter de ces questions tant qu'elles sont encore à un stade embryonnaire afin d'éviter l'apparition de violences aveugles avant que l'ONU entre en action.

En rapport avec le déploiement préventif des opérations, nous nous réjouissons de la proposition du Secrétaire général en faveur du déploiement préventif d'une opération de maintien de la paix des Nations Unies comme symbole de l'intérêt de la communauté internationale et comme moyen de promouvoir la paix et la stabilité. De tels déploiements, comme le propose

le Secrétaire général, pourraient apporter une contribution essentielle par opposition aux opérations de maintien de la paix traditionnelles, qui ne sont pas présentes lorsque le conflit éclate et ne peuvent donc pas sauver des vies ni promouvoir la stabilité à ce stade initial d'un conflit armé. Ce n'est que par des stratégies de prévention des conflits armés globales et cohérentes que l'on peut parvenir au plus grand potentiel de promotion de la paix et que l'on peut créer un environnement propice au développement durable.

Dans le cadre de la stratégie du Secrétaire général pour la prévention des conflits armés, ma délégation souscrit sans réserve à l'idée d'envoyer des missions d'établissement des faits, comme la mission interorganisations qui s'est rendue récemment dans plusieurs pays d'Afrique de l'Ouest. Le rapport de la mission fournit une approche intégrée des problèmes politiques, économiques, sociaux et humanitaires des pays visités. Il est encourageant de noter que la mission a fait des recommandations pratiques pour remédier globalement aux problèmes des pays de la région. Il faut encourager l'envoi de missions de ce type dans des régions touchées par le sous-développement et où les risques de conflits armés restent très élevés.

Pour ce qui est du rôle du Conseil économique et social dans la prévention des conflits, dans le contexte d'une approche intégrée qui vise une paix durable et la prévention des conflits armés, nous souscrivons pleinement à ce que dit le Secrétaire général, à savoir qu'un futur débat de haut niveau de la réunion annuelle du Conseil économique et social soit consacré à l'examen de la question des causes profondes des conflits et du rôle du développement dans la promotion de la prévention des conflits à long terme. Il faut encourager une plus grande participation du Conseil économique et social aux domaines liés à l'élimination des causes profondes des conflits. La mission d'évaluation du Groupe consultatif ad hoc sur Haïti du Conseil économique et social dont j'ai eu le privilège de faire partie, a fourni des renseignements directs sur les efforts déployés pour traiter des questions de base qui pourraient favoriser l'établissement d'une paix durable en Haïti.

L'importance du rôle des organisations régionales en matière de prévention des conflits a été réitérée à maintes reprises dans cette salle. Nous saluons le rôle positif des organisations régionales et sous-régionales telles que l'Organisation de l'unité africaine, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest

(CEDEAO) et la Communauté de développement de l'Afrique australe dans leurs efforts de prévention des conflits armés. Les stations d'alerte rapide mises en place par la CEDEAO en Afrique de l'Ouest illustrent parfaitement la détermination de cette organisation sous-régionale de faire face à la question de la prévention des conflits dès les premières phases. Pour aider les organisations régionales dans les efforts qu'ils déploient en matière de prévention des conflits armés, il faut mettre à leur disposition davantage de ressources techniques et matérielles. Le moratoire sur les armes imposé par la CEDEAO est un autre exemple des efforts déployés pour prévenir les conflits armés en Afrique.

Il est indéniable que la prolifération, au cours de la dernière décennie, des armes légères a été extrêmement préoccupante dans divers foyers de tension. Des mesures visant à prévenir la mauvaise utilisation et le transfert illicite d'armes légères contribueront inévitablement à la prévention des conflits. Le désarmement devrait être un processus continu, en particulier dans les sociétés exposées aux conflits. Nous sommes impatients d'adopter un programme d'action global pour mettre un frein au commerce illicite des armes légères lors de la Conférence des Nations Unies sur le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, qui aura lieu le mois prochain. Ma délégation appuie également sans réserve des programmes tels que « armes contre développement » qui consistent à récupérer et à collecter les armes illégales en échange d'incitations au développement à l'échelon local. Ces programmes ont réussi dans certaines régions et devraient être encouragés à une plus grande échelle.

Pour ce qui est du rôle du Conseil de sécurité dans la prévention des conflits armés, le Secrétaire général rappelle à ce dernier que, conformément au Chapitre VI de la Charte des Nations Unies :

« Le Conseil de sécurité peut enquêter sur tout différend ou toute situation qui pourrait entraîner un désaccord entre nations ou engendrer un différend ».

Le Secrétaire général attire également l'attention sur le fait que le Conseil de sécurité en général n'intervient que lorsque la violence a déjà éclaté sur une grande échelle. Il est temps que le Conseil de sécurité prête attention aux observations du Secrétaire général et s'attache à jouer un rôle plus actif dans la prévention des conflits armés. À cet égard, nous nous félicitons de

l'initiative du Secrétaire général consistant à présenter des rapports régionaux ou sous-régionaux périodiques au Conseil de sécurité sur les menaces qui pèsent sur la paix et la sécurité internationales.

Ma délégation rend hommage au Secrétaire général pour le rôle important qu'il joue dans la prévention des conflits par le biais d'une diplomatie discrète et de ses bons offices. Il est indéniable qu'il a obtenu des résultats très positifs. Ma délégation encourage ses efforts et appuie ses actions en faveur de la prévention et du règlement des conflits armés où qu'ils surviennent.

Enfin, ma délégation appuie pleinement les 10 principes énoncés dans le rapport du Secrétaire général et dont l'objectif est d'intensifier les efforts de l'ONU pour passer d'une culture de réaction à une culture de prévention. Toutefois, ma délégation souhaite souligner le principe suivant :

« La prévention des conflits et le développement durable et équitable sont des activités synergiques. Un investissement dans une action nationale et internationale de prévention des conflits doit être considéré comme un investissement en faveur du développement durable, puisqu'un environnement de paix est particulièrement favorable au développement. » (*S/2001/574, par. 169*)

Ce principe, selon ma délégation, reste au coeur de nos efforts en matière de prévention des conflits.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant de Maurice des paroles aimables qu'il a eues à mon égard et à celui de M. Chowdhury.

Je voudrais à présent faire une déclaration en ma qualité de Ministre des affaires étrangères du Bangladesh.

Le rapport soumis par le Secrétaire général sur la prévention des conflits armés a été très apprécié par mon gouvernement. Nous sommes d'accord avec la Vice-Secrétaire générale pour dire que ce premier rapport en la matière devrait nous fournir la base nécessaire pour procéder à un débat approfondi ici au Conseil et dans l'ensemble du système des Nations Unies.

Les délibérations de cette réunion d'aujourd'hui donneront au Conseil l'orientation politique et les renseignements qui lui permettront d'agir. À l'Assemblée générale, nous continuerons bien sûr à examiner les observations et les recommandations contenues dans le

rapport dans l'optique d'une approche de la question de la prévention des conflits à l'échelle du système des Nations Unies. Le rôle des institutions de Bretton Woods sera fondamental. Notre débat devrait aussi encourager le soutien des organisations et des arrangements régionaux, des organisations non gouvernementales et du secteur privé. Je voudrais souligner trois points.

Premièrement, en ce qui concerne la question de la responsabilité, le Conseil de sécurité doit assumer sa responsabilité principale dans le domaine du maintien de la paix et la sécurité internationales. Cela signifie qu'il doit agir de manière résolue pour prévenir les menaces contre la paix, les atteintes à la paix et les actes d'agression. Cela veut également dire des interventions efficaces et en temps voulu pour empêcher les génocides, les crimes de guerre et les crimes contre l'humanité. Nous ne devons pas assister à un nouveau génocide que l'on peut empêcher, comme celui qui a été perpétré au Rwanda, ou à un nouveau massacre évitable, comme celui qui a eu lieu à Srebrenica.

Lors de notre débat de mars 2000 consacré aux aspects humanitaires des questions dont est saisi le Conseil, nous avons mis l'accent sur la sécurité de l'humanité. L'Organisation des Nations Unies a été créée au nom des peuples. La sécurité de ceux-ci doit être notre préoccupation principale lorsque nous traitons de la guerre et de la paix.

Lors du sommet du Conseil l'année dernière, le Premier Ministre du Bangladesh, Sheikh Hasina a dit que la prévention des conflits est un impératif politique, économique, humanitaire et moral. Politique, parce que les conflits portent atteinte aux relations entre États et ont des répercussions négatives sur le climat de coopération aux niveaux régional et international. Économique, parce que le coût de la guerre est énorme pour la communauté internationale. Dans son rapport, la Commission Carnegie a estimé que le coût des sept principaux conflits intervenus au cours des années 90 s'élevait à 200 milliards de dollars. Humanitaire et moral parce que les conflits provoquent des catastrophes humanitaires qui se présentent sous forme de morts et de destructions, des massacres, de violations flagrantes des droits de l'homme et du droit humanitaire et de souffrances indicibles pour les hommes, les femmes et les enfants.

Deuxièmement, la volonté politique. Pour que le Conseil de sécurité puisse véritablement s'acquitter de

ses responsabilités, il faudra qu'il puisse compter sur la volonté politique des États Membres. Ils devront accepter des sacrifices humains et matériels et être prêts à appuyer les mesures décidées par les Nations Unies pour le maintien de la paix et de la sécurité. Appuyer la mission de paix et de sécurité des Nations Unies est une obligation découlant de la Charte, ce n'est pas un acte de charité. À l'heure de la mondialisation, comme le souligne le Secrétaire général au paragraphe 164 de son rapport, « l'intérêt collectif est l'intérêt national ». Nous sommes d'avis que le Conseil, pour être efficace, doit pouvoir prendre des décisions sur la base de ce qu'exige la situation et non pas sur la base de ce que certains membres sont prêts à accepter.

Troisièmement, nous devrions analyser les sources de conflit. La clef de la prévention se trouve dans l'attention prêtée aux sources ou aux causes profondes des conflits. Le rapport du Secrétaire général d'avril 1998 sur les causes des conflits en Afrique a relevé les principales sources de conflits. Dans son analyse, un grand nombre des conflits sur le continent sont le legs du colonialisme et de la guerre froide. On peut donc en conclure naturellement qu'une responsabilité particulière doit être assumée par ceux qui sont concernés. Ils peuvent jouer un rôle crucial pour aider ces sociétés à venir à bout des difficultés politiques, économiques et sociales qu'elles rencontrent.

Un aspect lié à celui-ci est l'absence d'institutions démocratiques. Les régimes autocratiques, le fait de politiser l'appartenance ethnique, le déni des libertés fondamentales et des droits de l'homme ainsi que la monopolisation du pouvoir politique et des ressources nationales sont souvent à l'origine des conflits. Ces facteurs ont provoqué l'échec des États. Lors du sommet du Conseil de l'année dernière, le Premier Ministre Sheikh Hasina a demandé une protection internationale de la démocratie, car nous sommes persuadés que la démocratie, l'état de droit, les droits de l'homme et la bonne gouvernance sont la base d'une paix durable.

Le Secrétaire général souligne que la prévention des conflits et le développement durable sont des objectifs complémentaires. Il faut bien comprendre cette complémentarité pour qu'il soit possible d'adopter une conception globale de la prévention des conflits à l'échelle du système des Nations Unies.

Les différents plans et programmes d'action adoptés lors des conférences internationales des années

90 ont mis au point un programme destiné à l'humanité entière. Malheureusement les conférences d'examen montrent qu'il y a grand fossé entre les engagements pris et les mesures prises. Les progrès attendus dans la mise en oeuvre de ces programmes auraient déjà permis de parcourir un terrain considérable en matière de prévention des conflits armés. Si on était passé à des actes concrets, on aurait pu changer les choses. Dans bien des cas, cela voudrait dire qu'on connaîtrait la paix au lieu de la guerre.

M. Duval (Canada) : Merci Monsieur le Président, et merci Monsieur le Ministre de votre présence à cet important débat.

Le Canada accueille avec satisfaction le rapport du Secrétaire général sur la prévention des conflits armés qui nous a été présenté ce matin par la Vice-Secrétaire générale, Mme Louise Fréchette. C'est un document étoffé et bien conçu, qui met en lumière les progrès accomplis en matière de renforcement des capacités de notre Organisation de prévenir les conflits armés et qui présente des recommandations pratiques sur la manière de renforcer encore davantage ces capacités. Nous participerons sans réserve aux efforts visant à donner vie à ce rapport.

Comme l'affirme le Secrétaire général, la prévention des conflits est une question morale qui est au coeur du mandat de l'Organisation des Nations Unies, tel qu'il a été défini par la Charte et au cours de plus de 55 ans d'efforts visant à maintenir la paix et la sécurité internationales pour les peuples du monde entier. La responsabilité principale de la prévention des conflits violents incombe aux États Membres. Ils ont un rôle de premier plan à jouer en ce qui concerne le renforcement de nos capacités collectives d'éviter que d'autres drames comme ceux du Rwanda et de Srebrenica se reproduisent.

La prévention des conflits armés et de leur escalade exige une action de la part de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité. Nous devons identifier les moyens qui permettront à ces deux organes de mieux coordonner leurs efforts dans ce secteur. Nous ne devrions pas perdre de temps à nous enliser dans une dispute juridictionnelle. Les deux organes ont des travaux urgents à accomplir.

D'autres acteurs, les organisations régionales, les institutions financières internationales et la société civile, ont aussi un rôle important à jouer, dans le soutien des efforts déployés par les États Membres afin de ren-

forcer leurs capacités de faire face à des facteurs comme l'exclusion et les inégalités qui, s'ils ne sont pas contrôlés, peuvent mettre le feu aux poudres.

Le rapport reconnaît aussi à juste titre le rôle positif que le secteur privé peut jouer dans la prévention des conflits et le développement humain durable. Les acteurs du milieu des affaires, non étatiques, peuvent prolonger et intensifier la guerre en se livrant, par exemple, au commerce illicite des ressources naturelles. Mais ils peuvent aussi jouer un rôle positif et contribuer à écarter les risques de conflit, par exemple en donnant de l'emploi aux jeunes qui risqueraient autrement d'être séduits par le recours aux armes. Le Canada est favorable à une étude plus approfondie du rôle positif que le secteur privé peut jouer dans les zones vulnérables susceptibles d'être frappées par un conflit, notamment grâce à des activités de prévention, comme l'alerte rapide, et par la reconstruction après les conflits.

Une prévention efficace des conflits relève autant de l'économie et de la gouvernance que de la diplomatie. Elle repose sur un engagement à long terme, commence dès le moment où la possibilité d'un embrasement apparaît et dure pendant toute la période où les braises du conflit risquent d'être ravivées. L'aide d'urgence, la reconstruction et la consolidation de la paix sont autant d'aspects de la prévention des conflits.

(l'orateur poursuit en anglais)

Le mois prochain, les États Membres auront la possibilité d'accomplir des progrès réels dans un secteur essentiel pour la prévention et l'atténuation des conflits armés : la lutte contre la prolifération des armes légères. Nous partageons la conviction du Secrétaire général lorsqu'il affirme que la prolifération des armes légères n'est pas simplement une question de sécurité, mais qu'elle relève également des droits de l'homme et du développement, et nous convenons avec lui que des mesures visant à contrecarrer la demande d'armes légères et leur utilisation abusive doivent être prises pour éviter les conflits armés.

Nous sommes donc favorables à l'adoption d'une approche globale du problème par la Conférence des Nations Unies sur le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, qui se tiendra en juillet 2001. Il est essentiel que les États Membres s'allient pour accorder un large soutien aux mesures concrètes de désarmement. Le Canada fait écho à l'appel en faveur d'une participation accrue des États Membres aux mé-

canismes d'alerte rapide et de transparence en matière de désarmement, ainsi que de l'inclusion, le cas échéant, de dispositions relatives au désarmement, à la démobilisation et à la réinsertion dans les mandats des opérations de maintien et de consolidation de la paix des Nations Unies. Il est particulièrement important que ces recommandations figurent dans le programme d'action de la Conférence des Nations Unies de juillet 2001.

Le rapport du Secrétaire général met également en lumière la nécessité, pour le Conseil de sécurité et l'ensemble de l'ONU, d'aborder la prévention des conflits et la consolidation de la paix en tenant compte des sexospécificités. Le Canada est fermement attaché à la mise en oeuvre de la résolution 1325 (2000) sur les femmes, la paix et la sécurité, dont la portée est historique. Nous adhérons vigoureusement aussi à l'idée selon laquelle une approche sexospécifique, avec une participation totale des femmes, sur un pied d'égalité, à la planification et à la mise en oeuvre des opérations de soutien à la paix, contribuerait à renforcer l'efficacité des missions de l'ONU.

Une approche sexospécifique aux opérations de soutien à la paix exige une formation appropriée. Au cours des deux dernières années, le Canada et le Royaume-Uni ont lancé une Initiative sur la prise en compte de la dimension féminine pour le personnel militaire et civil participant aux opérations de soutien à la paix. Les documents qui s'y rapportent sont régulièrement étayés et ils sont à la disposition de l'ONU et des États Membres.

Le Canada reconnaît aussi qu'il est important de s'attaquer au problème de la situation des enfants touchés par la guerre. Les enfants ne sont pas seulement victimes des conflits qui sévissent aujourd'hui, mais ils

se livrent aussi parfois à des actes de violence. La Conférence internationale sur les enfants touchés par la guerre, qui s'est tenue en septembre dernier à Winnipeg au Canada, a abouti à l'adoption d'un programme pour les enfants touchés par la guerre qui fixe les priorités de l'action internationale. Plusieurs d'entre elles figurent dans le rapport du Secrétaire général. La session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée aux enfants, qui se déroulera en septembre 2001, sera une autre occasion d'oeuvrer en faveur de la prévention des conflits dans sa définition plus large.

Enfin, le Canada appuie vigoureusement la proposition du Président de l'Assemblée générale d'adopter une courte résolution de procédure à la suite de la discussion de ce rapport à l'Assemblée le mois prochain, visant à le faire parvenir à tous les organes pertinents au sein du système des Nations Unies et aux autres acteurs pertinents afin qu'ils puissent l'examiner et faire d'autres recommandations. Il faudrait aussi inviter ces organes à présenter un rapport à l'Assemblée générale lors de sa cinquante-sixième session, à laquelle l'Assemblée pourrait examiner globalement le rapport et toutes ces recommandations.

Nous sommes dans l'ensemble favorables aux recommandations faites par le Secrétaire général et attendons avec intérêt d'en discuter de manière plus approfondie lors du débat de l'Assemblée générale.

Le Président (*parle en anglais*) : Il reste encore un certain nombre d'orateurs inscrits sur la liste. Étant donné l'heure tardive, et avec l'assentiment des membres du Conseil, j'ai l'intention de suspendre la séance maintenant pour la reprendre à 15 heures.

La séance est suspendue à 13 h 15.